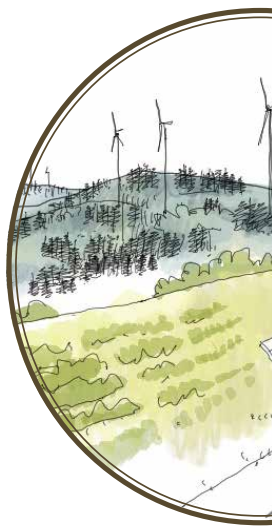

PLAN DE PAYSAGE POUR LES TRANSITIONS DU PILAT

FICHES-ACTIONS

SEPTEMBRE 2023

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Représentant technique maitrise d'ouvrage : Florian Borg
Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ, 42410 Pélussin
https://parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/architecture-urbanisme-paysage/un-plan-paysage-pour-le-pilat/

MAÎTRISE D'OEUVRE :

Isabel Claus, mandataire
Ingénieure-paysagiste

Urbicand
urbaniste, paysagiste-concepteur

Atelier Osmia
graphiste, ingénieure-paysagiste

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SOMMAIRE

Comment s'est effectué le choix des actions ? **p. 2**

Dans la stratégie hiérarchisée : les actions retenues, les autres actions débattues, des porteurs de projet possibles de l'objectif de qualité paysagère (OQP) **p. 4**

Les 10 fiches-actions dessinées : **p. 10**
Rédigées :

- **Action n° 1 :** **Inciter et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'îlots et de parcours de fraîcheur** (ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères) p. 12
- **Action n° 2 :** **Réaliser un atlas cartographique des franges agro-naturelles et urbaines** p. 16
- **Action n° 3 :** **Recenser et hiérarchiser les lieux nécessitant une ouverture paysagère, croisés avec les risques de feu, les enjeux environnementaux et des débouchés locaux** (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...) p. 20
- **Action n° 4 :** **Structurer et renforcer la trame agro-écologique du territoire par des actions de plantations** (haies, arbres) p. 28
- **Action n° 5 :** **Créer des jeux de parcours ludiques en forêt, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères de la forêt** p. 32
- **Action n° 6 :** **Impliquer et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'espaces partagés** p. 38
- **Action n° 7 :** **Favoriser le développement de parcours de mobilités douces et actives en développant les espaces intermodaux et en matérialisant et sécurisant les zones de traversées/entrées de bourgs et de villages et les intersections** p. 42
- **Action n° 8 :** **Mettre en place une instance ENR spécifique pour accompagner les acteurs du développement énergétique du territoire** p. 46
- **Action n° 9 :** **Faire des recommandations sur le grand éolien dans le Pilat et sur les Crêts nord => réalisées dans le guide Paysage & ENR** cf guide ENR
- **Action n° 10 :** **Bâtir des animations sur la transition énergétique, pour les élus, familles et scolaires, à partir d'outils existants** (« Mon école dans le paysage», l'Observatoire photographique)**, et à créer** («la Fresque des effets du bon et du mauvais gouvernement») p. 50

COMMENT S'EST EFFECTUÉ LE CHOIX DES FICHES-ACTIONS ?

A partir de la hiérarchie de la stratégie présentant aux élus du COPIL vingt objectifs de qualité paysagères (OQP) prioritaires, ceux-là ont choisi 12 OQP à mettre en oeuvre au travers de fiches-actions.
Cette sélection croise les critères suivants :
- des possibilités de portage des acteurs du territoire et notamment du Parc ayant vocation à animer de manière collaborative et partagée le plan de paysage ;
- des actions et dispositifs publics en cours ;
- des besoins à venir (traitement et expérimentation de nouvelles problématiques, projets structurants sur le long terme..) ;
- des objectifs rentrant dans les compétences et possibilités d'apports du groupement allant travailler sur ces fiches-actions.

Le choix des fiches actions a également considéré la réalisation déjà prévue dans ce plan paysage de guides de mise en oeuvre (dont réglementaire et sur les ENR). Leur objectif est de guider la traduction d'objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme notamment et sur la façon de mieux implanter les ENR spatialement (traduction des cartes, marges de recul des ENR selon les typologies des sensibilités paysagères...).
Il n'a donc pas été utile de prioriser une fiche-action dont le contenu est traité dans ces guides. Mais les objectifs relatifs demeurent dans la hiérarchisation.

Le sujet et les contours des fiches-actions et la définition ont été définis durant les ateliers de la phase 3. Il s'agissait de faire émerger des actions dont les porteurs de projet pouvait se saisir.

DANS LA STRATÉGIE HIÉRARCHISÉE, LES ACTIONS RETENUES, LES AUTRES DÉBATTUES ET LES PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE L'OQP

ORIENTATION

I/ DES PAYSAGES ADAPTÉS AU MANQUE D'EAU, AUX FORTES CHALEURS, ACCUEILLANTS ET QUALITATIFS POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE

> une adaptation sans attendre par l'aménagement et la transformation des paysages

CRITÈRES

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME

type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

OBJECTIFS (HIÉRARCHIE)

1.4 (RE)NATURER LES ESPACES HABITÉS ET RENFORCER LEURS FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

ACTIONS

ACTION N°1 :

• INCITER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS L'AMÉNAGEMENT D'ÎLOTS ET DE PARCOURS DE FRAÎCHEUR

(ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères)

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Recenser les îlots et parcours de chaleur par une approche sensible (ressentis), quantitative (des mesures thermiques) et la mise en place d'une veille citoyenne.
- B. Mise en place d'actions de végétalisation participatives (chantiers participatifs, permis de végétaliser, animation des groupes scolaires, associations, haibtants,...).
- C. Elaborer des plans guide de végétalisation dans les communes.
- D. Structurer un réseau d'approvisionnement de végétaux locaux.
- E. Organiser la mise en oeuvre d'une gestion mutualisée des espaces verts.
- F. Elaborer un plan guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à employer selon la typologie des espaces publics.
- G.Cibler les secteurs de renaturation dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)).

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 1.4 :

- Département de la Loire (+ Agenda 2030 ?). Offre de service à construire (? en réflexion).
- SYSEG (désimperméabilisation, végétalisation des établissements d'enseignement).
- DDT Enjeux de transition écologique portés par l'Etat (possible subventions aux projets des collectivités).
- Commune de Pélussin (candidature AMI «Démonstrateur Eau ville Durable et PVD)
- Ile du Beurre (gestion des milieux naturels + sensibilisation).
- Commune de St Julien Molin Molette > découverture du Ternay (action en cours).

OBJECTIFS STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES ET EXPÉRIMENTAUX

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

1.6 RECOMPOSER ET VALORISER LES FRANGES AGRO-NATURELLES ET URBAINES POUR QUALIFIER ET GÉRER DURABLEMENT LES LIMITES VILLE-CAMPAGNE

ACTION N°2 :

• RÉALISER UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES FRANGES AGRO-NATURELLES ET URBAINES

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Créer un atlas cartographique pour nourrir les démarches réglementaires et opérationnelles.
- B. Mettre en place une stratégie / un programme d'actions de gestion et de valorisation de ces franges.
- C. Répérer et cibler les franges à (re)aménager et/ou à gérer dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)).

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 1.6 :

SUR LA DÉFINITION DES TYPOLOGIES DE FRANGES :
- Parc du Pilat : caractérisation des typologies + projet pilote avec une commune intéressée.

SUR LA PROTECTION, VALORISATION DES FRANGES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME :
- Commune de Pélussin (révision PLU)
- Ile du Beurre (gestion des sites protégés)

ILLUSTRATIONS

Aménagements de rives en coeur de village, St Julien-Molin-Molette

Développer des îlots de nature et de fraîcheur en milieu urbain et créer une «culture de l'ombre» et de la désimperméabilisation des sols. Exemple d'une plantation d'arbre à renouveler à Saint-Paul en Jarez

Des franges ago/naturelle tampon à recomposer en pied de coteau viticole à Condrieu

Frange accueillant des jardins ouvriers sur les versants de Le Bernay à proximité de Saint-Etienne.

Frange où se rencontrent jardins vivriers et d'agrément et embrousaillement à revaloriser à Bourg-Argental.

ORIENTATION

II/ DES PAYSAGES MOSAÏQUES EXISTANTS DU PILAT À CONFORTER ET DÉVELOPPER AU BÉNÉFICE D'UNE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

> la résilience par la préservation de tous les paysages déjà existants, qu'ils soient micro ou macro

CRITÈRES

OBJECTIFS STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME

type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

OBJECTIFS STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

OBJECTIFS (HIÉRARCHIE)

2.1 MAINTENIR L'OUVERTURE PAYSAGÈRE DES ESPACES IDENTITAIRES ET EMBLÉMATIQUES DU PILAT SE REFERMANT

2.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES AGRICOLES MOSAÏQUES

2.6 DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE EN RÉPONDANT À LA QUÊTE D'ESPACES FRAIS

ACTIONS

ACTION N°3 :

• RECENSER ET HIÉRARCHISER LES LIEUX NÉCESSITANT UNE OUVERTURE PAYSAGÈRE, CROISÉS AVEC LES RISQUES DE FEU, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES DÉBOUCHÉS LOCAUX (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...)

= OQP 4.12 Fiche bois-énergie

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Mener des actions de reconquête dans les secteurs paysagers identitaires et/ou emblématiques du Pilat sensibles à l'enfrichement (défrichage, aide à l'installation de nouvelles pratiques agricoles, sylvopastoralisme).

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 2.1 :

- Pâture 'en Pilat (formation)

ACTION N°4 :

• STRUCTURER ET RENFORCER LA TRAME AGRO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE PAR DES ACTIONS DE PLANTATIONS (HAIES, ARBRES)

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Accompagner la démarche des PSE sur le territoire et mettre à profit cette démarche.
- B. Inciter de nouvelles actions (hors PSE) favorisant la plantation de haies et d'arbres au travers de l'élaboration d'un plan de maillage de la trame agro-écologique et urbaine à l'échelle du territoire en lien avec la TVB.
- C. Réaliser un guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à planter et les valeurs paysagères à intégrer selon la typologie des espaces.
- D. Définir les besoins de structuration d'un maillage de haies à grande échelle en lien avec les enjeux de protection et de restauration de la TVB et l'élaboration de documents d'urbanisme.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 2.2 :

SUR LA VALEUR PAYSAGÈRE DE LA HAIE :
- PSE Haut-Pilat (haie)
- Parc OGC (organisme de gestion collectif des haies)
- Département de la Loire (nature ordinaire)

ACTION N°5 :

• CRÉER DES JEUX DE PARCOURS LUDIQUES EN FORÊT, PERMETTANT DE SENSIBILISER AUX RÔLES MULTIFONCTIONNELS ET AUX ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DE LA FORÊT

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Créer un parcours de sensibilisation à la gestion forestière pour propriétaires privés et grand public (à pied ou en vélo).
- B. Faire évoluer le martelloscope et l'arboretum de Roisey pour intégrer les choix d'essences et de paysage.
- C. Proposer des parcours nocturnes frais : parcours d'observation astronomique, stage de survie sans feu, simples balades sous la lune.
- D. Etudier la possibilité d'un parcours tourisme pour professionnels dans le dom et pouvant être rentable.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE L'OQP 2.6 :

- Office du tourisme du Pilat (promotion, mise en marché location)
- ONF

ILLUSTRATIONS

A Burdignes, ouverture du plateau entretenu par les prairies de fauche. Ces ouvertures incluent la présence d'arbres isolés en bord de route ou en milieu de parcelle pour le maintien dans la trame agropaysagère.

Ci à gauche, A Maclas et Versanne (en arrière-plan), perspective ouverte sur les paysages emblématiques du Pilat, silhouettes urbaines et Crêts atténués par l'avancée de la lisière forestière.

A Chavannay, prairies et terrains cultivés de la vallée du Rhône protégés de l'urbanisation et ponctués d'arbres isolés, de vergers, de bosquets, cordons boisés reliés à la ripisylve.

Maillage d'abres et de haies dans le réseau de prairies permanentes et humides pâturées à St Genest-Malifaux

Existant : Enrochements pour limiter le stationnement au col de la Croix de Chaubouret

Croquis de noue, accotements, chemins et stationnements perméables

Chemin dans la tourbière de Gimel, St Régis-du-Coin

ORIENTATION

III/ DES MOBILITÉS DOUCES À RENFORCER POUR FAIRE ÉMERGER DES PAYSAGES DE TRANSITION ATTRACTIFS

> le virage à prendre d'un Pilat offrant des alternatives à la voiture

CRITÈRES

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME
type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

OBJECTIFS STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES
objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

OBJECTIFS (HIÉRARCHIE)

3.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PARTAGÉS EN MILIEU URBAIN ET RÉDUIRE LA PLACE DES USAGES MOTORISÉS
- échelle communale -

3.2 FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA QUALITÉ DES CHEMINEMENTS DOUX ET ACTIFS DANS LES ESPACES HABITÉS ET VERS LES SITES FRAIS
- échelle communale -

ACTIONS

ACTIONS n°6 :

- **IMPLIQUER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PARTAGÉS**

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Réaliser un diagnostic des espaces partagés, des infrastructures de mobilité et des espaces de stationnement (en marchant ou à vélo) dans chaque commune.
- B. Tester des aménagements éphémères.
- C. Inciter et communiquer sur les acteurs et les ressources existantes.
- D. Repérer et inciter au développement d'espaces partagés à (re)aménager à long terme.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 3.1 :

- Alec 42. Mobilité.
- Commune de Pélussin (ORT «Petite Ville de Demain)
- DDT 42 en accompagnement des collectivité (ORT, subv..)
- Office de tourisme du Pilat (Pllat sans voiture, recenser les possibilités)

ACTIONS n°7 :

- **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS DE MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES EN DÉVELOPPANT LES ESPACES INTERMODAUX ET EN MATÉRIALISANT ET SÉCURISANT LES ZONES DE TRAVERSÉES/ENTRÉES DE BOURGS ET DE VILLAGES ET LES INTERSECTIONS**

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 3.2 :

- Alec 42. Mobilité.
- Commune de Pélussin (ORT «Petite Ville de Demain)
- DDT 42 en accompagnement des collectivité (ORT, subv..)
- Office de tourisme du Pilat (volet communication touristique)

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Réaliser des diagnostics en marchant ou à vélo des infrastructures de mobilité.
- B. Tester des aménagements éphémères
- C. Concevoir un schéma/plan de mobilité douce sur chaque commune.
- D. Mettre en place une programmation de travaux en lien avec le programme de réfection des voiries.
- E. Favoriser le développement d'infrastructures de mobilité douces et actives dans les documents d'urbanisme.

ILLUSTRATIONS

Exemple de place piétonne fraîche et végétalisée à Virey-le-Grand (Saône-et-Loire)

Aménagement d'une voie verte séparée de la route et signalisation de la zone de traversée pour canaliser les usages piétons et actifs et permettre des circulations apaisées (Toussieux).

La création du chemin piéton vers le lieu de loisirs depuis le bourg de Versanne pourrait s'accompagner d'une plantation pour ombrager chemin et terrains

Continuité piétonne aménagée en centre bourg entre les espaces de stationnement et les commerces (Saint-Genest-Malifaux).

ORIENTATION

IV/ DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EXEMPLAIREMENT ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS GÉOGRAPHIQUES DU PILAT

> demain des projets d'énergies renouvelables, adaptés aux échelles paysagères du Pilat

CRITÈRES

VULNÉRABILITÉ DES PAYSAGES
risque d'impacts à court terme (type aménagements d'urgence mal implantés)

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME
type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

OBJECTIFS STRUCTURANTS POUR LES PAYSAGES ET EXPÉRIMENTAUX
objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

OBJECTIFS (HIÉRARCHIE)

4.7 INCITER LES PORTEURS DE PROJETS ÉNERGÉTIQUES À INTÉGRER DES MESURES PAYSAGÈRES ET À MENER UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES EXEMPLAIRE

4.10 DANS LES SEULS SECTEURS POUVANT ACCUEILLIR DU GRAND ÉOLIEN, ADAPTER LES PROJETS AUX ÉCHELLES ET SPÉCIFICITÉS DE RELIEF DES ENTITÉS, PRENDRE EN COMPTE L'INFLUENCE DES CRÊTS ET SITES IDENTITAIRES

4.12 DÉVELOPPER L'EXPLOITATION DU BOIS-ÉNERGIE AU SERVICE DE L'OUVERTURE DES PAYSAGES, SUR DES ESPACES À RECONQUÉRIR ET EN L'ENCADRANT DANS LES RAVINS ET LES COMBES

ACTIONS

ACTIONS n°8 :

- **METTRE EN PLACE UNE INSTANCE ENR SPÉCIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE**

Accompagnement, formation, évaluation, contrôle et sensibilisation

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Ecrire une doctrine sur les ENR à signer avec les principaux développeurs.
- B. Coupler les guides et plaquettes de diffusions à de nombreuses visites de terrain avec les acteurs porteurs de projet et techniciens.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 4.7 :

SUR PLAQUETTE DE DIFFUSION :
- Fibois 42
- Alec 42
- SYSEG (mise en place des zonages d'eaux pluviales)
- SIEL - TE loire
- DDT 42
- Vienne Condrieu Agglomération (ura et cycle de l'eau)

SUR LA GESTION PLUVIALE :
- Yannick Simon Rives nature (Scot Rives du Rhône)
- SYSEG (guides déjà réalisés sur notre territoire d'intervention)

SUR FONDS D'INVESTISSEMENT
- SEM Soleil
- DDT 42
- SYSEG
- Commune de Pélussin

SUR ÉVALUATION : • Commune de Pélussin • Parc du Pilat • SEM • SIEL

ACTIONS n°9 :

- **FAIRE DES RECOMMANDATIONS SUR LE GRAND ÉOLIEN DANS LE PILAT ET SUR LES CRÊTS NORD**

= réalisées dans le Guide Paysage & ENR

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Lancer une Aire d'influence paysagère (AIP) concertée, autour des sites classés et emblématiques. Etudier finement les impacts paysagers de tout projet d'extension et d'implantation notamment dans les Crêts nord, en lien avec le potentiel vent et les possibilités de s'appuyer sur plusieurs monts.
- B. Lancer un nouveau projet éolien participatif.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 4.10 :

- PARC DU PILAT
- DDT 42

= ACTIONS n°3 :

- **RECENSER ET HIÉRARCHISER LES LIEUX NÉCESSITANT UNE OUVERTURE PAYSAGÈRE, CROISÉS AVEC LES RISQUES DE FEU, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES DÉBOUCHÉS LOCAUX** (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...)

= OQP 2.1 Ouverture paysagère

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Mener des actions de reconquête dans les secteurs paysagers identitaires et/ou emblématiques du Pilat sensibles à l'enfrichement (défrichage, aide à l'installation de nouvelles pratiques agricoles, sylvopastoralisme).

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES DE l'OQP 4.12 :

- Fibois 42
- Alec 42
- SIEL - TE loire
- DDT 42
- Commune de Pélussin (candidature «Petite Ville de Demain»

ILLUSTRATIONS

A Chuyer, poste électrique bien intégré dans son contexe en utilisant un vocabulaire architectural local (bardage bois, soubassement en pierres, toitures à double pente en tuiles, légère avancée d'un fronton en façade évitant la décoloration de la façade par la pluie).

Hameaux se refermant sous l'avancement de la végétation spontanée. L'ouverture et l'exploitation de leurs lisières forestières peuvent alimenter des réseaux de chaufferies bois (bois-énergie).

ORIENTATION

V/ RENFORCER LA PARTICIPATION ET LES COOPÉRATIONS LOCALES POUR NOURRIR ET ENCADRER LES PROJETS DE TRANSITIONS SUR LE TERRITOIRE DU PILAT

> la participation citoyenne et des acteurs comme condition des transitions du Pilat

CRITÈRES

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME

type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

OBJECTIFS (HIÉRARCHIE)

5.1 RENFORCER L'ÉDUCATION PARTICIPATIVE AUX ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES LIÉES À L'ÉNERGIE, EN FAVORISANT L'IMPLICATION DES CITOYEN.NES DANS LES PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

ACTIONS

ACTIONS n°10 :

• BÂTIR DES ANIMATIONS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, POUR LES ÉLUS, FAMILLES ET SCOLAIRES,
- À PARTIR D'OUTILS EXISTANTS (« Mon école dans le paysage», l'Observatoire photographique),
- ET À CRÉER («la fresque des effets du bon et du mauvais gouvernement»).

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES 5.1 :

- FIBOIS 42
- SIEL - TE Loire : Ecoloustic (https://www.sdef.fr/expositions-et-concours/concours-ecoloustics/)
- Ile du beurre (renforcement programme éducation en territoire PNR)
- Animation nature de l'Office de tourisme du Pilat

VULNÉRABILITÉ DES PAYSAGES

risque d'impacts à court terme (type aménagements d'urgence mal implantés)

5.3 RENFORCER UNE ÉVALUATION AMONT DES PROJETS DE TRANSITIONS SUR LES IMPACTS SOCIAUX ET PAYSAGERS. PUIS MENER UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION PARTICIPATIVES ET LOCALES DES PROJETS DE TRANSITIONS SUR LES MESURES COMPENSATOIRES ET LES EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCAUX AVÉRÉS.

= ACTIONS n°8 :

METTRE EN PLACE UNE INSTANCE ENR SPÉCIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Accompagnement, formation, évaluation et sensibilisation

AUTRES ACTIONS DÉBATTUES :

- A. Ecrire une doctrine sur les ENR à signer avec les principaux développeurs.
- B. Coupler les guides et plaquettes de diffusions à de nombreuses visites de terrain avec les acteurs porteurs de projet et techniciens.

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES 5.3 :
Voir OQP 4.7

ILLUSTRATIONS

LISTE DES 10 FICHES-ACTIONS

- **Action n° 1 :** **Inciter et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'îlots et de parcours de fraîcheur** (ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères) — p. 12
- **Action n° 2 :** **Réaliser un atlas cartographique des franges agro-naturelles et urbaines** — p. 16
- **Action n° 3 :** **Recenser et hiérarchiser les lieux nécessitant une ouverture paysagère, croisés avec les risques de feu, les enjeux environnementaux et des débouchés locaux** (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...) — p. 20
- **Action n° 4 :** **Structurer et renforcer la trame agro-écologique du territoire par des actions de plantations** (haies, arbres) — p. 28
- **Action n° 5 :** **Créer des jeux de parcours ludiques en forêt, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères de la forêt** — p. 32
- **Action n° 6 :** **Impliquer et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'espaces partagés** — p. 38
- **Action n° 7 :** **Favoriser le développement de parcours de mobilités douces et actives en développant les espaces intermodaux et en matérialisant et sécurisant les zones de traversées/entrées de bourgs et de villages et les intersections** — p. 42
- **Action n° 8 :** **Mettre en place une instance ENR spécifique pour accompagner les acteurs du développement énergétique du territoire** — p. 46
- **Action n° 9 :** **Faire des recommandations sur le grand éolien dans le Pilat et sur les Crêts nord => réalisées dans le guide Paysage & ENR** — cf guide ENR
- **Action n° 10 :** **Bâtir des animations sur la transition énergétique, pour les élus, familles et scolaires, à partir d'outils existants** (« Mon école dans le paysage», l'Observatoire photographique), **et à créer** («la Fresque des effets du bon et du mauvais gouvernement») — p. 50

10 ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

A partir d'une vingtaine d'objectifs prioritaires, les actions ont été sélectionnées au regard :
- des possibilités de portage des acteurs du territoire et notamment du Parc ayant vocation à animer de manière collaborative et partagée le plan paysage ;
- des actions et dispositifs publics en cours ;
- et des besoins à venir (expérimentation de nouvelles problématiques, projets structurants sur le long terme..).

Action n° 1 : **Inciter et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'îlots et de parcours de fraîcheur (ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères).**

Action n° 2 : **Réaliser un atlas cartographique des franges agro-naturelles et urbaines.**

Action n° 3 : **Recenser et hiérarchiser les lieux nécessitant une ouverture paysagère, croisés avec les risques de feu, les enjeux environnementaux et des débouchés locaux (bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...).**

Action n°4 : **Structurer et renforcer la trame agro-écologique du territoire par des actions de plantations (haies, arbres).**

Action n° 5 : **Créer des jeux de parcours ludiques en forêt, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères de la forêt.**

Action n° 6 : **Impliquer et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'espaces partagés.**

Action n° 7 : **Favoriser le développement de parcours de mobilités douces et actives en développant les espaces intermodaux et en matérialisant et sécurisant les zones de traversées/entrées de bourgs et de villages et les intersections.**

Action n° 8 : **Mettre en place une instance ENR spécifique pour accompagner les acteurs du développement énergétique du territoire.**

Action n° 9 : **Faire des recommandations sur le grand éolien dans le pilat et sur les Crêts nord => réalisées dans le guide Paysage & ENR.**

Action n° 10 : **Bâtir des animations sur la transition énergétique, pour les élus, familles et scolaires, à partir d'outils existants et à créer.**

ACTION n°1 - INCITER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS L'AMÉNAGEMENT D'ÎLOTS ET DE PARCOURS DE FRAÎCHEUR

OQP 1.4 (RE)NATURER LES ESPACES HABITÉS ET RENFORCER LEURS FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

> Voir Guide pour l'adaptation au dérèglement climatique partie I

CONTEXTE

- Dérèglement climatique avec hausse du nombre d'épisodes de chaleur et de leur intensité
- Exposition de la population aux îlots de chaleur urbain (ICU) en milieu urbain dense ou fonds de vallée (Gier ou Rhône) ou aux « effets » de chaleur ponctuels en période de canicule, y compris dans les centre-bourgs du cœur du Pilat.
- Des secteurs particulièrement exposés avec de forts besoins de renaturation : densité de l'espace urbain, sensibilité environnementale liée à la trame verte et bleue (TVB), au petit cycle de l'eau ou à des zones exposées aux risques (incendie, inondation).
- Des espaces urbains qui vont tendre à se densifier : contexte d'optimisation du foncier / Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

ENJEUX

- Améliorer voire préserver l'habitabilité des espaces habités (actions d'adaptation et de transformation de l'espace urbain) pour plus de fraîcheur et de convivialité.
- Préciser les critères environnementaux, paysagers, sociaux et urbains permettant d'identifier les zones de (re)naturation.
- Partager les expériences entre les collectivités.

OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

- Améliorer le confort thermique des espaces publics.
- Impliquer les acteurs et les habitants dans la démarche de renaturation.
- Mieux connaître le patrimoine arboré et végétal des centres-bourgs.
- Choisir, identifier, conseiller et planter des végétaux diversifiés, adaptés et locaux en privilégiant les racines nues.
- Intégrer, dans la conception des lieux ou leur gestion, le petit cycle de l'eau (réseaux d'eau pluviale), la TVB (territoriale et intra-urbaine), les risques (incendies, innondation, ...).

Paroles d'acteurs

« Nous sommes partis d'un constat (chaleur dans la cours d'école) pour élagir la réflexion à l'ensemble des espaces publics de la communes et construire un projet d'ensemble »

« La chaleur en milieu urbain, est-ce un problème général ou localisé à cet endroit précisément ? »

« De quels outils et moyens dispose-t-on en tant que commune pour traiter cette question ? »

« Est-ce aux PLUi de mesurer thermiquement les îlots de chaleur urbain ? »

PUBLIC CONCERNÉ

- Parc, Département, EPCI, Communes
- Pépinéristes, entreprises du paysage, autres acteurs du végétal, ...
- Habitants, associations
- Etablissements scolaires et universitaires

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION ? *(lien à la légende de la carte de l'orientation 1)*

1.4 RENATURER LES ESPACES HABITES ET RENFORCER LEURS FONCTIONNALITES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

Définir une trajectoire pour atteindre les objectifs du ZAN en mobilisant des valeurs paysagères et environnementales :

- centre urbain de forte intensité urbaine (Côtière Rhodanienne)
- centre urbain de moyenne intensité urbaine
- coeurs villageois de faible intensité urbaine

1.5 MENER DES GESTIONS DIFFERENCIEES ET ADAPTEES DES ESPACES VERTS (au manque d'eau, à chaque typologie d'espace) ET RENFORCER DES TECHNIQUES DE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

- espace habité

Développer des îlots et des parcours de fraîcheur dans les espaces habités sur les secteurs de Trame Verte et Bleue (TVB) et/ou de continuités écologiques :

- corridor écologique linéaire (SRCE)
- corridor écologique surfacique (SRCE Rhône-Alpes)
- réservoir de biodiversité (SRCE Rhône-Alpes)
- coupure verte dans les secteurs de fort mitage urbain
- cours d'eau sous pression urbaine et agricole

Place de l'église - Chavanay
Centre urbain de forte intensité urbaine

Combes boisées appréciées des habitants de la côtière rhodanienne en tant qu'espace de fraîcheur et de promenade - D502
Saint-Romain-en-Gal

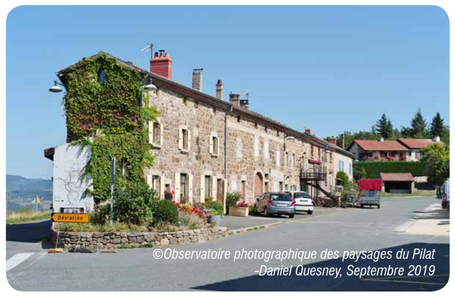

Place centrale - Burdignes
Centre de faible intensité urbaine

Prise en compte des rus et des espaces en eau en milieu urbain
Chavanay

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mesures opérationnelles

A-Recenser les îlots et parcours de chaleur par une approche sensible (ressentis), quantitative (mesures thermiques) et la mise en place d'une veille citoyenne

Enfants, adultes, personnes âgées, handicapées marchent et identifient les îlots de chaleur de leur commune

- *Echanger sur une vision commune et partagée de son lieu de vie, des conditions d'aménagement des espaces publics de sa commune et des difficultés rencontrées par les usagers en lien avec l'inconfort thermique*
- *Inciter les communes à engager une réflexion sur ses besoins de végétalisation en impliquant les habitants et les élus*
- *Permettre à tout le monde de mieux connaître le patrimoine arboré et végétal des centres-bourgs*

B-Mettre en place des actions de végétalisation participatives

Chacun.e à son niveau met les mains dans la terre...

- *Impliquer les habitants, les associations et groupes scolaires au travers de chantiers participatifs sur des sites tests préalablement identifiés dans la commune*

C-Elaborer des plans guide de renaturation dans les communes

Une vision communale globale

- *(re)Lier les différentes actions (individuelles ou collectives) afin de créer des îlots et des parcours de fraîcheur au travers de plan(s) guide(s)*
- *Mener une réflexion globale de renaturation à l'échelle communale en lien avec les autres thématiques (cycle de l'eau, TVB, risques)*

D-Structurer un réseau d'approvisionnement de végétaux locaux

Des végétaux locaux cultivés pour le territoire et acteurs connus de tout.e.s

- *Mettre en réseau tous les acteurs du végétal afin de garantir un approvisionnement qualitatif et durable en végétaux locaux, indigènes, diversifiés et adaptés au dérèglement climatique*

E-Organiser la mise en œuvre d'une gestion mutualisée des espaces verts

L'échange d'expériences comme vecteur de liens et d'incitation à la mise en place d'une gestion inter-communale et participative pour des espaces publics (re)devenus des communs

- *Mutualiser les moyens humains, techniques et financiers en incluant des formations*
- *Limiter les coûts et les effets induits par la végétalisation*
- *Changer de paradigme pour passer du « beau et propre » au « beau et vivant »*

Mesures d'accompagnement

F-Elaborer un guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à employer selon la typologie des espaces publics

« Le bon végétal au bon endroit »

- *Planter des végétaux diversifiés, adaptés aux typologies d'espaces et au dérèglement climatique et conseiller le laisser faire la nature (jardinage par sous-traction de Gilles Clément)*
- *Aménager des espaces qualitatifs, au caractère rural, appropriables par les usagers et améliorant le confort thermique*

Mesures réglementaires et/ou pré-opérationnelles

G-Cibler les secteurs de renaturation dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i))

Densifier, oui ! Mais pas que ...

- *Répondre aux objectifs de la loi Climat résilience et au ZAN (Zéro Artificialisation Nette)*
- *Limiter l'urbanisation par la densification urbaine de certains secteurs*
- *Garantir la maîtrise foncière à long terme et permettre/faciliter la réalisation de projets de renaturation*

Marque permettant la traçabilité de végétaux sauvages et locaux

Références similaires

Diagnostic en marchant - PLUi Entre Saône et Grosne (71)

Parking végétalisé de Cessey-sur-Tille (21)

Plantation par les enfants au Bessat - ASSE Coeur Vert

Plantation d'arbres par les enfants à la Valla-en-Gier - ASSE Coeur Vert

TYPE DE MESURE	SOUS-ACTION À METTRE EN PLACE	LEVIERS D'INTERVENTION	ETAPES DE RÉALISATION			PILOTAGE	PARTENAIRES	MOYENS		INDICATEUR(S) DE SUIVI	POINTS DE VIGILANCE
			1	2	3			FINANCIERS	TECHNIQUES		
Mesures OPÉRATIONNELLES	**A-Recenser les îlots et parcours de chaleur par une approche sensible (ressentis), quantitative (mesures thermiques) et la mise en place d'une veille citoyenne** *> lien avec les actions n°6 et n°7 sur la mobilité (OQP. III)*	CONNAÎTRE / SENSIBILISER	• Repérer des communes tests • Structurer et tester une méthode de récolte des données • Mettre en place des diagnostics en marchant avec les habitants pour caractériser les niveaux de chaleur sur un îlot et/ou un parcours de mobilité douce	Structurer la veille citoyenne et aboutir à la mise en place d'un observatoire partagé de chaleur en milieu urbain	• Mesurer les effets de la végétalisation sur la résorption des îlots de chaleur • Valoriser les retours d'expériences	• Parc (Conseil, grille outil + communication ?) • EPCI • Communes volontaires	• Associations • Ecoles • Habitants - Universités (méthodologie, récolte et struturation des données) • CEREMA	Fonds Vert	• AMI (Appel à manifestation d'interêt) • Réseautage • Thématique à intégrer dans le dispositif PVD : ex. Pélussin • Outil Sesame (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence)	• Nombre de recensements réalisés • Mise en place d'une plateforme de récolte des données dématérialisées • Nombre de contributions citoyennes	Structurer la méthode de diagnostic et la veille citoyenne afin de pouvoir faire émerger les secteurs à renaturer et mettre en avant les cobénéfices liés à la végétalisation
	B-Mettre en place des actions de végétalisation participatives *> lien avec la sous-action A (recensement)*	SENSIBILISER / EXPERIMENTER / COLLECTER	• Poursuivre les actions d'animation • Lancer des opérations, participatives ou non, de réaménagement des espaces publics stratégiques • Créer un îlot de fraîcheur par commune • Mettre une labellisation Parc pour définir une grille des attendus et inciter les collectivités	Définir une stratégie de végétalisation à l'échelle de la commune *> lien sous-action C*	Mettre en oeuvre un programme de travaux en lien avec la gestion de la voirie et la gestion différenciée *> lien sous-action E*	• Parc (conseil, structuration de l'action et des outils, com) EPCI • Communes volontaires	• Associations • Ecoles • Habitants • Universités (aide à la plantation, repérage des sites tests) • Résidences d'artistes • FREDON	• Fonds Vert • FREDON • Agence de l'eau • EEDD	?	• Surface désimperméabilisée/ végétalisée et surfaces déconnectées du réseau d'Eau Pluviale/végétalisée • Nombre d'initiatives labellisées • Nombre de communes engagées dans une démarche de gestion différenciée	• Augmentation des problématiques d'entretien • Manque de moyen (agents techniques) dans les petites communes • Manque de culture du végétal dans la gestion et l'aménagement des espaces publics et de la voirie • Manque d'animation territoriale autour des projets de végétalisation • Acceptation sociale de la Nature en Ville • Comment accompagner les porteurs de projets privés ?
	C-Elaborer des plans guide de renaturation dans les communes	PLANIFIER	• Identifier les secteurs de renaturation • Définir une grille d'analyse de critères croisés • Cartographier les espaces de renaturation	• Définir un programme de travaux • Mettre en place une gestion différenciée	Recenser le taux de végétalisation des espaces publics *> lien sous-action B*	• Parc (conseil, méthodologie, com) • EPCI • Communes volontaires	• ADEME • CEREMA • BE spécialisé (gestion différenciée, végétalisation)	• Fonds Vert • FREDON	Grille d'analyse espace public	• Nombre de plan guide de végétalisation engagés • Taux de végétalisation des espaces publics	• Croiser les thématiques (TVB, gestion des eaux pluviales, risques, mobilité) avec une hiérarchisation des critères • "Pas de végétal sans eau et sans un sol viable"
	D-Structurer un réseau d'approvisionnement de végétaux locaux	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS	• Identifier les acteurs du végétal actifs sur le territoire • Communiquer et créer des temps d'échanges pour favoriser la connaissance et l'intéraction de tous les acteurs • Communiquer sur la marque "végétal local"	• Développer des partenariats entre pépinéristes et communes • Encourager le développement des pépinières communales • Encourager le développement d'espaces de cultures du végétal local	Se fournir en végétal "Pilat"	• Parc • EPCI • Communues volontaires	• Département • Conservatoire Botanique National (CBN) • Pépiniéristes • Associations • Habitants • FREDON	?	• Dispositif du Département (lieu d'échange) • Lieux d'échange de graines	• Nombre / Pourcentage de projets intégrant des plants "végétal local" • Nombre d'ateliers/journées d'échanges organisé(e)s	• Limiter la banalisation des espaces verts • Favoriser l'usage de végétaux locaux adaptés à la chaleur et au manque d'eau • Intégrer l'écoulement de l'eau de pluie pour favoriser la pousse des végétaux • Permettre un approvisionnement sur la durée • La prédominance du propre comme valeur d'appréciation du beau jardin, entretenu
	E-Organiser la mise en œuvre d'une gestion mutualisée des espaces verts	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS/ SENSIBILISER	• Sensibiliser et communiquer sur la culture de l'ombre et de l'arbre • Identifier les modes de gestion et les moyens à disposition • Mettre en place des dispositifs de formation des agents (CNFPT)	• Mettre en place une ingénierie suite à la formation des agents • Mettre en place un outil SIG en interne • Mutualiser les moyens à l'échelle de l'EPCI	Récolter et diffuser les retours d'expériences	• Parc • EPCI • Communues volontaires et leurs services techniques	• Agriculteurs (fauche) • Associations • Habitants • ADEME • CEREMA • FREDON	?	• Dispositif du Département (lieu d'échange) • Plan de gestion des espaces verts communal	• Nombre de formation réalisées par les agents communaux • Nombre de collectivités équipées et formées aux outils SIG et au vivant • Nombre d'ateliers/journées d'échanges organisé(e)s • Nombre de communes engagées dans une démarche de gestion différenciée	• Les communes sont réticentes à planter du fait du contexte de réduction des enveloppes de leur budget fonctionnement et des dotations de l'Etat. Il faut donc accompagner et former les communes : cela peut alors être une opportunité pour faire autrement et plus frugalement • Quelle échelle de travail (territoriale et partenariale) ? (à définir)
Mesures D'ACCOMPAGNEMENT	**F-Elaborer un guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à employer selon la typologie des espaces publics**	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS / CONNAÎTRE / SENSIBILISER	Compléter et nourrir le guide du Plan Paysage	• Intégrer les propositions du guide dans les documents d'urbanisme (PLUi) • Communiquer sur le guide dans le cadre d'autres actions		• Parc (commission aménagement) • CBN	• ADEME • CEREMA • Pépiniéristes • Acteurs en lien avec le végétal local	?	Outil Sesame (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence)	• Nombre de guides annexés dans les PLU(i) • Nombre de temps d'échanges organisés avec les partenaires (dont services instructeurs) pour évaluer le guide et sa mise en application	• Faire évoluer l'outil en fonction des retours d'expériences acquis
Mesures RÉGLEMENTAIRES et pré-opérationnelles	**G-Cibler les secteurs de renaturation dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i))**	PLANIFIER	• Elaborer une grille d'analyse de critères croisés *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique p.14*	• Développer des propositions d'aménagement d'espaces à renaturer au travers des OAP thématiques et/ou sectorielles dans les PLU (i) • Utiliser les outils réglementaires de protection de la TVB *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 1.1*	• Intégrer les objectifs du ZAN au sein des secteurs de renaturation ciblés • Retravailler l'identification des sols au regard de l'objectif ZAN *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 1.2*	• Parc • Pays / SCoT • EPCI (PLUi) • Communes (PLU)		Fonds Vert	• PLU : Coefficient de Biotope par Surface (CBS) (% de surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la nature) • OAP thématique ou sectorielle "Nature en ville" • Schéma d'Assainissement de l'Eau Potable, des Eaux Usées et des Eaux Pluviales	• Nombre d'OAP thématiques/ sectorielles réalisées • Nombre d'espaces de renaturation identifiés dans les SCoT/ PLU(i)	• Argumenter la non constructibilité de certains secteurs et mettre en avant les services rendus par les espaces renaturés dans l'adaptation au dérèglement climatique

ACTION N°2 - RÉALISER UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES FRANGES AGRO-NATURELLES ET URBAINES

OQP 1.6 RECOMPOSER ET VALORISER LES FRANGES AGRO-NATURELLES ET URBAINES POUR QUALIFIER ET GÉRER DURABLEMENT LES LIMITES VILLE-CAMPAGNE

> Voir Guide pour l'adaptation au changement climatique partie II

CONTEXTE

- Les franges agronaturelles et urbaines concernent la zone d'interface entre les espaces urbains et les espaces agricoles ou forestiers. Sur ces secteurs intermédiaires, la perméabilité entre les zones concernées ou la qualification de ces espaces est à améliorer et à mieux définir pour limiter les conflits d'usage et répondre à de nouveaux enjeux d'adaptation climatique et énergétique (ex. création de zones tampons).
- Une planification de l'organisation spatiale qui amène à des voisinages potentiellement frontaux (pas d'épaisseur au trait qui sépare deux zonages au PLU, au SCoT,...).
- Les franges concernent généralement des espaces sous pression environnementale et climatique soumis au risque incendie, au manque d'eau (asséchement des sols), et à l'enfrichement (dans les secteurs agricoles en déprise).

ENJEUX

- Mettre en place une gestion et une valorisation différenciées selon la typologie et la nature des franges avec :
  - des problématiques de maintien (pour les secteurs agricoles en déprise) ou de diversification de la filière agricole (pour les secteurs en extension, par ex. la côtière viticole),
  - des enjeux de cohabitation des différents usages à mieux déterminer (ex. usage résidentiel, vivrier, économique, énergétique ou agricole),
  - l'emergence de nouvelles pressions énergétiques et climatiques (risque incendie/ ruissellement des eaux, développement des Enr, irrigation des eaux usées, diversification alimentaire, développement des zones de loisirs et d'agrément de proximité ...).
- Identifier et valoriser les rôles et les cobénéfices multiples des différentes zones.
- Définir les conditions d'entretien et de gestion de ces franges et assurer leur pérennité.

OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

- Repérer puis caractériser les franges du territoire (spatialisation, morphologie, typologie), préciser les enjeux de gestion et de valorisation à l'échelle du Parc, repérer les franges sous-pression et stratégiques sur lesquelles intervenir.
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets en faisant mieux connaître les outils et les moyens de gestion et de valorisation mobilisables (outils réglementaires, fonciers, humains, conditions d'entretien...).
- Accompagner les communes et/ou les porteurs de projets volontaires dans la valorisation de leur franges (sites tests) et mettre en avant les co-bénéfices pour l'adaptation du territoire au changement climatique.
- Mettre en synergie des actions à l'échelle du Parc en lien avec des politiques/actions sectorielles mises en oeuvre sur le territoire (ex. PAT, ...).
- Permettre une meilleure prise en compte de ces franges dans les documents d'urbanisme (notamment dans le cadre de l'élaboration d'un PLU(i)).

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION ? *(lien à la légende de la carte de l'orientation 1 et 2)*

1.6 RECOMPOSER ET VALORISER LES FRANGES AGRO-NATURELLES POUR QUALIFIER ET GERER DURABLEMENT LES LIMITES VILLE-CAMPAGNE

Développer les usages agricoles, vivriers et de loisirs :

- frange agricole au contact des espaces habités

Mieux gérer les risques et aménager des interfaces paysagères avec les espaces forestiers et viticoles :

- frange viticole au contact des espaces habités
- lisière boisée proche des espaces habités

2.4 EXPERIMENTER LE SYLVOPASTORALISME AU PROFIT DE L'OUVERTURE DES PAYSAGES SE REFERMANT ET A RISQUES DE FEUX

Identifier des lisières d'importance paysagère et tourisrtique où cibler l'anticipation de certains feux, et d'évolution des faciès pouvant nuire à l'image des sites :

- lisière boisée proche des espaces habités, délimitant des ensembles boisés continus

©Observatoire photographique des paysages du Pilat - Daniel Quesney, 2014

Frange où se rencontrent jardins vivriers et d'agrément avec un embrousaillement visible à revaloriser - Bourg-Argental.

Paroles d'acteurs

« Il est important de garder la diversité des activités agricoles, pour autant dans certaines parties du territoire il n'y a plus d'agriculteurs... Or, pas d'entretien des paysages sans agriculteurs ! »

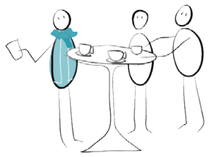

« Si sur le territoire, on observe des glissements de terrain, on estime que c'est nécessairement de la «faute» du lotissement et pas du vigneron, mais la réalité n'est pas si simple »

« L'importance est de commencer par recenser les envies des acteurs du territoire »

« Comment faire correspondre les demandes d'installation des jeunes agriculteurs et les besoins du territoire en matière de diversification agricole et d'entretien et de gestion de ces franges ? »

PUBLIC CONCERNÉ

- Parc, EPCI, communes
- SAFER, chambre d'agriculture, agriculteurs et sylviculteurs

©Observatoire photographique des paysages du Pilat -Daniel Quesney, Juin 2020

Des franges agro-naturelle tampon à recomposer en pied de coteau viticole. Il s'agit d'une zone AU, le traitement des franges se pose d'autant plus si un lotissement est construit en bordures des vignes - Condrieu

©Observatoire photographique des paysages du Pilat - Daniel Quesney, Avril 2020

Exemple de frange avec des terres agricoles au contact du village. Il est intéressant d'y voir le traitement des clôtures et le jardin qui fait une zone tampon entre l'agricole et l'urbain - Marlhes

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mesures opérationnelles

A-Créer un atlas cartographique pour nourrir les démarches réglementaires et opérationnelles

Une diversité de franges à mieux caractériser

- *Identifier, caractériser et spatialiser les différentes typologies des franges agro-naturelles et urbaines du territoire par entité paysagère (morphologie, épaisseur, vocation, ...)*
- *Repérer les enjeux de gestion et de valorisation des franges, celles sous pression et celles stratégiques sur lesquelles intervenir en lien avec les objectifs du ZAN*
- *Sensibiliser les acteurs du territoire à la diversité des franges existantes sur le territoire, à leurs rôles et à leurs enjeux*

B-Mettre en place une stratégie / un programme d'actions de gestion et de valorisation de ces franges

Des franges valorisées pour le développement d'usages vivriers, agricoles ou énergétique (ex. bois énergie). Des franges appréciées pour le développement des usages de loisirs de pleine nature.

- *Impliquer les acteurs du territoire dans la gestion et la valorisation de leurs franges agro-naturelles et urbaines*
- *Accompagner les communes et/ou les porteurs de projets volontaires dans la valorisation de leur franges (sites tests) et dans leur maîtrise du foncier*
- *Aider à mieux connaître les outils et les moyens de gestion et de valorisation mobilisables (outils réglementaires, fonciers, humains, conditions d'entretien...)*
- *Inciter à la mise en place d'une stratégie de maîtrise/mobilisation foncière, comme par exemple la DIA (déclaration d'intention d'aliéné) liée à la mise en place d'un PENAP sur le secteur du Rhône, accords avec la SAFER*

Mesures réglementaires et/ou pré-opérationnelles

C-Repérer et cibler les franges à (réa)ménager et/ou à gérer dans les documents d'urbanisme (SCot et PLU(i))

Des franges préservées de la constructibilité et des transitions ville/campagne mieux gérées.

- *Permettre aux communes, via les documents d'urbanisme, d'avoir une maîtrise sur le foncier afin de favoriser les projets de (re)aménagement et/ou de gestion sur les franges dans les secteurs paysagers concernés*

Références similaires

© Urbicand

© Urbicand

Valorisation vivrière et récréative d'une frange urbaine - Clénay (21)

© Le Bien Public

Des espaces de nature de proximité pour les habitants (promenade) Chenove (21)

© Urbicand

Sentier aménagé en bordure de lotissement qui limite le contact entre espaces urbains et agricoles, à poursuivre par une haie champêtre (strate arbustive et arborée en épaisseur suffisante) - Couternon (21)

Synthèse de l'action n°2

TYPE DE MESURE	SOUS-ACTION À METTRE EN PLACE	LEVIERS D'INTERVENTION	ETAPES DE RÉALISATION			PILOTAGE	PARTENAIRES	MOYENS		INDICATEUR(S) DE SUIVI	POINTS DE VIGILANCE
			1	2	3			FINANCIERS	TECHNIQUES		
Mesures OPÉRATIONNELLES	**A-Créer un atlas cartographique pour nourrir les démarches réglementaires et opérationnelles**	CONNAÎTRE / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS	• Recenser les différentes typologies de franges agro-naturelles et urbaines existantes sur le territorie par entité paysagère (cartographie) • Déterminer les enjeux de gestion et de valorisation (existants ou futurs) des franges du territoire • Fédérer un groupe de travail à l'échelle du territoire du Parc ou interParc (ex. partenariat avec le PNR du Haut Languedoc)	Elaborer une grille d'analyse de critères croisés afin de repérer des sites stratégiques ou sous pression et des sites tests	• Cibler les franges à enjeux et intégrer le traitement des franges dans les documents d'urbanisme (SCOT / PLU) *> lien sous-action C*	Parc : porteur de l'étude de caractérisation des franges	• Communes • EPCI	Fond de l'ANCT Massif central et des partenaires associés		• Réalisation de l'atlas • Nombre de journées de travail interParc	• Ne pas systématiser les ambitions de valorisation / traitement sur l'ensemble des franges du territoire • Impliquer les communes/acteurs dans la démarche d'élaboration de l'atlas, et notamment, dans la définition des stratégies de valorisation sur les sites tests • Ne pas figer l'outil et permettre son évolution continue
	B-Mettre en place une stratégie / un programme d'actions de gestion et de valorisation de ces franges	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS	• Recenser les acteurs de gestion et de valorisation des franges existants • Communiquer sur la valorisation des franges (co-bénéfices pour l'adaptation du territoire au changement climatique et outils mobilisables pour leur revalorisation)	• Mettre en place des actions sur des sites tests / pilotes *> lien sous-action A* • Définir une stratégie de maîtrise et de mobilisation foncière (ex. DIA) *> lien sous-action C* • Mettre en synergie ces actions avec les politiques/actions sectorielles mises en oeuvre sur le territoire (ex. PAT, ...) • Initier un travail partenarial pour gérer et animer les franges à enjeux (installation de jeunes agriculteurs, mise en place de conventions de gestion avec les agriculteurs, mobilisation d'associations locales....)	• Fédérer un réseau d'acteurs à l'échelle du Parc pour nourrir et alimenter les expérimentations • Alimenter le contenu de l'atlas par les projets de valorisation (allers-retours) *> lien sous-action A*	• Parc : porteur de la stratégie • Communes : mise en place et animation d'actions tests et maîtrise foncière	• Communes • EPCI • Agriculteurs • Sylviculteurs • Associations locales (vivrier, loisirs, éducation à l'environnement)	• Mise en place d'une fiscalité pour l'entretien et la gestion de ces espaces (?) • MAEC maintien de l'ouverture des milieux (PAC)	• Appui du Parc dans la mise en réseau des acteurs • Mise en place d'un PENAP (secteur de la vallée du Rhône (?)) • PAEN de la vallée du Gier	• Nombre de projets recensés sur les franges • Intégration des objectifs dans le PAEN de la vallée du Giers • Emergence d'un PENAP (vallée du Rhône)	• Mettre en évidence les conditions de gestion et d'entretien des franges en mobilisant les acteurs publics <u>et</u> privés • Cibler les besoins et les volontés de valorisation des franges en lien avec les forces vives du territoire
Mesures RÉGLEMENTAIRES et pré-opérationnelles	**C-Repérer et cibler les franges à (re)aménager et/ou à gérer dans les documents d'urbanisme (SCot et PLU(i))**	PLANIFIER	Orienter les destinations et sous-destinations du sol (zonage et règlement) en fonction des typologies de franges et des secteurs paysagers concernés identifiés dans l'atlas cartographique *> lien sous-action A* *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 2.1*	Mobiliser le foncier au service d'un projet de valorisation des franges (OAP agricole, emplacement réservé ...) *> lien sous-action B* *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique p.40-41*	• Intégrer les objectifs du ZAN au sein des franges (via l'identification de zones de renaturation/ compensation) • Alimenter le contenu de l'atlas (allers-retours) *> lien sous-action A* *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 2.1*	• SCoT • EPCI • Communes	Parc		• Outils réglementaires des PLU limitant la constructibilité et permettant la mobilisation du foncier • Préconisations sur le traitement des limites séparatives dans les secteurs situés au contact d'une zone A ou N	• Nombre de SCoT sur lesquels le travail a été réalisé • Nombre d'intercommunalités sur lesquelles le travail a été réalisé • Nombre d'outils réglementaires mis en oeuvre pour intégrer, au cas par cas, les projets de revalorisation des franges dans les PLUi (zonage, surtrame, ...)	• Mobiliser le bon outil réglementaire selon les enjeux et les problématiques de protection et de valorisation préciblées sans tomber dans l'écueil d'un document de gestion • Considérer les nouvelles pressions ou problématiques de gestion et d'urbanisation sur ces secteurs à fort enjeux dans un contexte de changement climatique

ACTION n°3 - RECENSER ET HIÉRARCHISER LES LIEUX NÉCESSITANT UNE OUVERTURE PAYSAGÈRE, CROISÉS AVEC LES RISQUES DE FEU, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES DÉBOUCHÉS LOCAUX

(bois-énergie, mulch, poteaux, vaisselle en bois...)

OQP 2.1 MAINTENIR L'OUVERTURE PAYSAGÈRE DES ESPACES IDENTITAIRES ET EMBLÉMATIQUES DU PILAT SE REFERMANT

OQP 4.12 DÉVELOPPER L'EXPLOITATION DU BOIS-ÉNERGIE AU SERVICE DE L'OUVERTURE DES PAYSAGES, SUR DES ESPACES À RECONQUÉRIR ET EN L'ENCADRANT DANS LES RAVINS ET LES COMBES

DE QUOI PARLE-T-ON, QUELS SONT LES ENJEUX PAYSAGERS ?

Le Pilat, comme de nombreux territoires, se reboise progressivement depuis la déprise agricole (1960), entraînant :

- **la refermeture de paysages identitaires et leur perte de lecture** (ex : cols, sites touristiques), **des lisières habitées** (ex : hameau, village de Véranne ou Bourg-Argental), **des vallées** (Ternay...);
- **l'obturation de cônes de vue, d'horizons et de routes en balcon.**

Problématiques et exemples de solutions :

• Comment intervenir sur des fonciers en grande partie privés ?

> Exemples de solutions : associations foncières, aides publiques pour les actes notariaux de regroupement parcellaire sur des sites priorisés, banque d'échanges fonciers, fond de rachat...

• Comment encadrer les modalités de gestion de ces défrichements pour éviter des coupes brutales ?

> Exemples de solutions : plan de gestion, critères aux aides, accompagnement technique, contrôle.

• Comment gérer sur le long terme des ouvertures paysagères, destinées à être maintenues ouvertes, par quelles gestions et usages ?

> Exemples de solutions : plans de gestion qui selon les sites et la hauteur nécessaire à maintenir l'ouverture, peut encadrer l'entretien d'une strate arbustive ou arborée basse à destination du bois-énergie. L'ouverture paysagère ne signifie pas nécessairement une coupe rase, mais peut consister à entretenir une strate pour un débouché spécifique de long terme (bois-énergie, mulch...).

©Observatoire photographique des paysages du Pilat_ SR

©Observatoire photographique des paysages du Pilat / Julien Marceau, 2018

Ci-dessus, site identitaire des Etangs de Prélager, se refermant progressivement sous le reboisement spontané et l'embroussaillement et entraînant une perte de lecture du site.

©Observatoire photographique des paysages du Pilat -Daniel Quesney, 2019

Paroles d'acteurs

« Les versants exposés au sud et embroussaillés sont les lieux privilégiés de départ de feux. »

un acteur forestier

" Le belvédère du Col du Gratteau commence à se refermer".

« Croix de Montvieux : des pruneliers le long de la route sont fortement enflammables.»

Ci-dessous, repérage cartographique de l'embroussaillement du site identitaire de Chaussitre

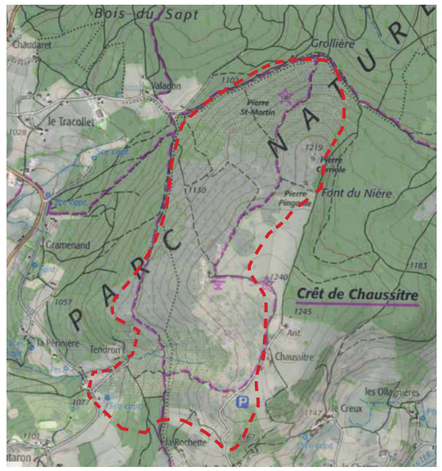

Ci-dessous, hameau de Burdignes, enfermé et encerclé par le reboisement

©Observatoire photographique des paysages du Pilat -Daniel Quesney, 2019

Ci-contre, vallée du Ternay entièrement refermée par le reboisement

QUELS SONT LES AUTRES CO-BÉNÉFICES POSSIBLES À LA RÉOUVERTURE DE SITES ?

UNE ATTÉNUATION DES RISQUES FEU.

Les risques incendie concernent essentiellement les versants embroussaillés selon des acteurs forestiers (végétation spontanée pouvant s'embraser rapidement). Un défrichement partiel des versants embroussaillés les plus exposés, permettrait de participer à une réduction du risque, notamment sur les sites les plus fréquentés et touristiques.

Problématique et exemple de solution :

• Comment identifier des secteurs aux risques feu restant très aléatoires, sans impacter à la fois les paysages dans la gestion de la coupe, la ressource en stockage de carbone et les continuités écologiques potentielles ?

> Exemple de solution : études croisées et plan de gestion.

QUELQUES MINUTES OU HEURES D'ENSOLEILLEMENT PAR JOUR GAGNÉES, pour des habitants de hameaux ou villages, en réouvrant des secteurs. N'oublions pas que la qualité du cadre de vie est un facteur d'attractivité du territoire et que l'ouverture visuelle (pouvoir voir l'horizon) est intrinsèque aux besoins vitaux des humains.

UNE PRODUCTION DE BOIS-ÉNERGIE (chaudières à bois) OU D'AUTRES DÉBOUCHÉS (mulch pour paillage et chemin, poteaux en bois, vaisselle en bois...).

Certains résidus de bois issus de la coupe de ces secteurs embroussaillés (plaquettes), peuvent alimenter des chaudières à bois individuelles ou collectives, existantes ou futures ou bien des petits réseaux de chaleur. Une étude de faisabilité est nécessaire selon la qualité du bois, le type de chaudière, un rayon d'approvisionnement et d'autres paramètres (séchage)...

Problématique et exemples de solutions :

• Quel équilibre à court, moyen et long terme entre l'offre de bois-énergie et la demande selon les ressources dont disposent le territoire ?

> Exemple de solutions : des secteurs peuvent être réouverts tout en maintenant une strate arbustive voire arborée basse (5 à 12mètres de haut) et productive pour le bois-énergie, avec une rotation de coupe tous les 20 à 25 ans. D'autres débouchés et filières pourraient ainsi se développer (vaisselle en bois, piquets en bois, bardage bois...).

Par ailleurs, un plan de gestion doit cadrer avec précision l'équilibre entre l'offre et la demande.

Un fil conducteur stratégique pour la planification énergétique du territoire ?

- Cette action de réouverture des sites pourrait devenir un axe stratégique de plusieurs politiques territoriales du Parc dont celle du développement des ENR et notamment du bois-énergie.

Un levier de compensation d'implantation de certaines ENR ?

- A défaut ou en complément de l'inscription de cette action dans la politique énergétique du territoire (bois-énergie), des leviers de compensations seraient imaginables, en regard des impacts de certains projets énergétiques sur les paysages (ex : éolien)?

Ce lien entre développement des ENR et réouverture paysagère permet d'inscrire la transition énergétique dans une politique de gestion territoriale à multiples co-bénéfices. Plus une politique sectorielle parvient à mutualiser ses actions avec d'autres politiques, plus elle devient territoriale (et plus la transition énergétique sera bien vécue et acceptée).

© Observatoire photographique des paysages du Pilat - M.Fropier - PNR Pilat

Observatoire photographique des paysages du Pilat - M.Fropier - PNR Pilat

OÙ SPATIALISER L'ACTION N°3 ? > DES SITES IDENTITAIRES À RÉOUVRIR (partie nord, carte en travail)

Végétation pionnière susceptibles de refermer des espaces (données IGN)
à recouper avec les enjeux environnementaux, carbone...

SITES IDENTITAIRES POTENTIELS À RÉOUVRIR
(sous réserve d'étude, de recensement précis avec vérification terrain)

Sites se refermant

Etiquettes de couleur légendées >Ex :*"la Roche Marlin"*

Sites se refermant sous le reboisement et classés par typologie (à confirmer et amender par un recensement plus détaillé et un recoupement avec les risques feux, l'OLD, les enjeux environnementaux et de stockage du carbone.

- **Lisières habitées**
- **Sites identitaires du Pilat**
- **Col**
- **Point de vue, belvédère**
- **Site exposé au sud (risque feu)**

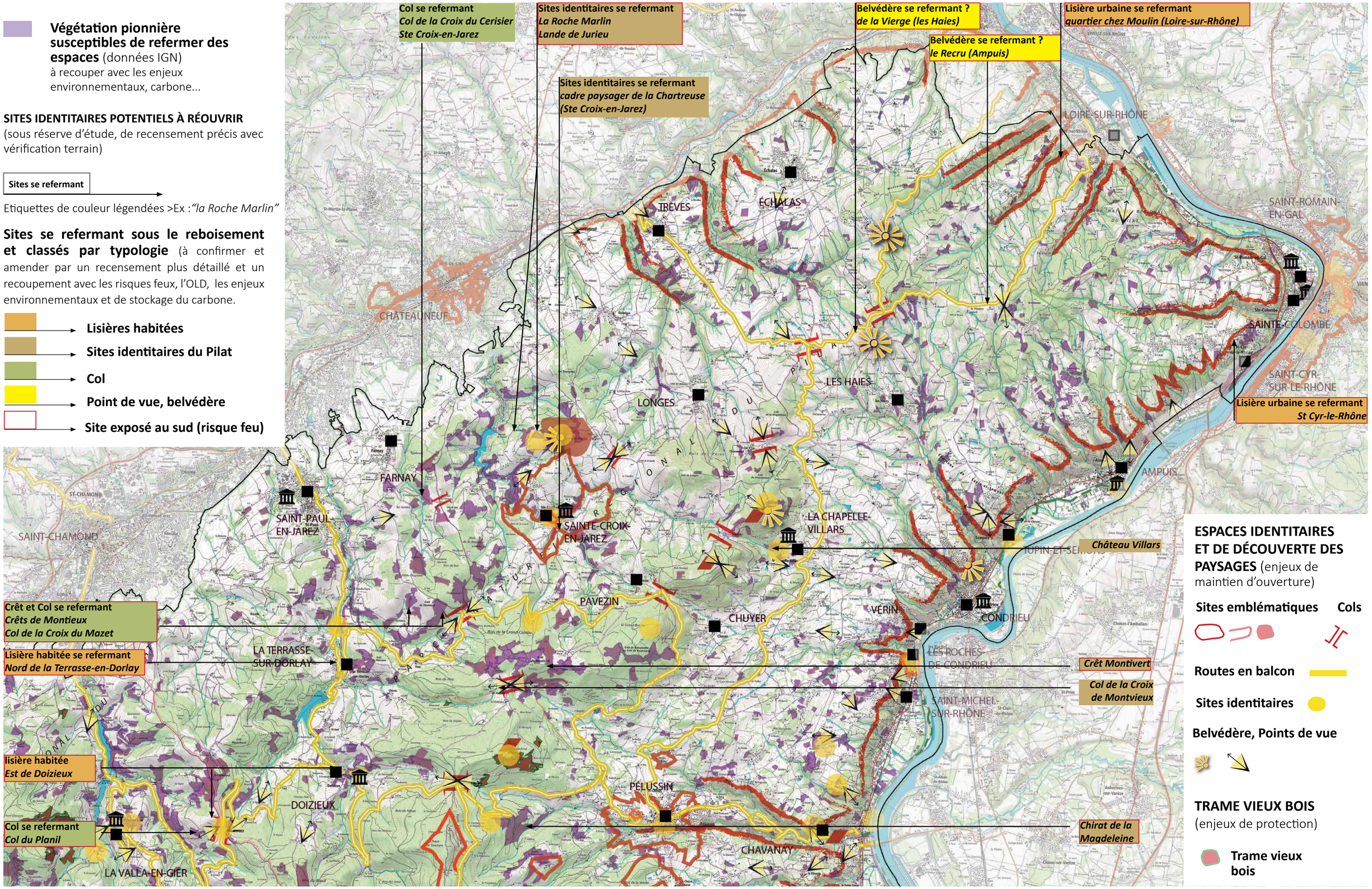

OÙ SPATIALISER L'ACTION N°3 ? > DES SITES IDENTITAIRES À RÉOUVRIR (partie nord, carte en travail)

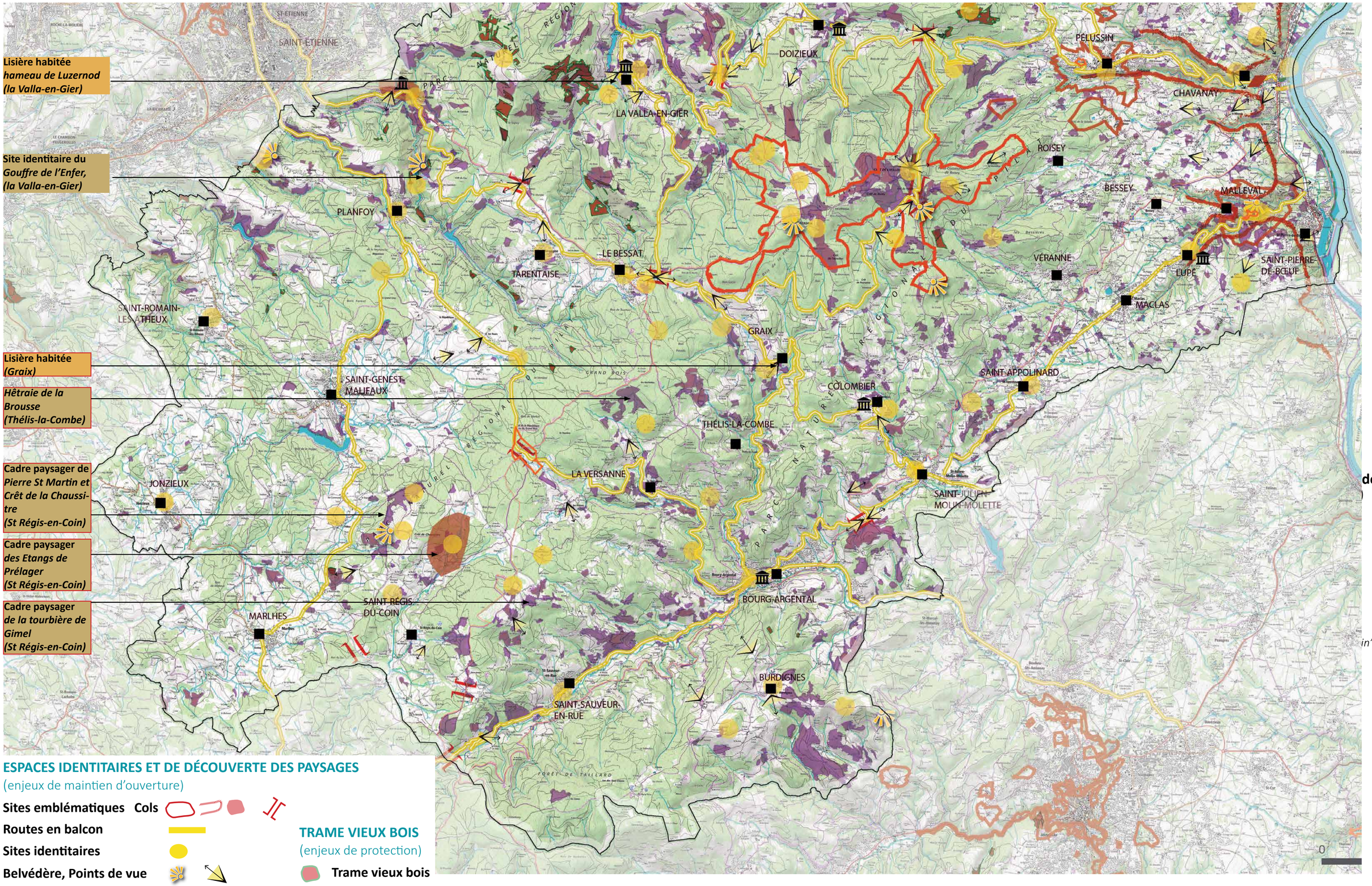

ESPACES IDENTITAIRES ET DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

(enjeux de maintien d'ouverture)

Sites emblématiques **Cols**

Routes en balcon

Sites identitaires

Belvédère, Points de vue

TRAME VIEUX BOIS

(enjeux de protection)

Trame vieux bois

OÙ SPATIALISER L'ACTION ?

- Voir carte en cours aux pages précédentes.
- Une cartographie croisant les zones à risques de feux (exposition, embroussaillement, essences...) et les lieux les plus fréquentés en été serait nécessaire.
- Des lisières forestières sur des sites touristiques très fréquentés mériteraient une gestion plus qualitative.

Paroles d'acteurs :
- "A Croix de Montvieux, des pruneliers le long de la route sont fortement enflammables".
- " Le belvédère du Col du Gratteau commence à se refermer".
- "Des lisières habitées sont particulièrement refermées comme à Burdignes..."

OUTILS LOCAUX EXISTANTS ET UTILISÉS POUR LA RÉOUVERTURE DES SITES :

• **Action** « **détartrage** » **des Trois dents** des Crêts pour intérêt communautaire de maintien des landes et de la silhouette du massif (cadre de l'action : Natura 2000)

• **Actions de débardages par câble ou par traction animale** dans des secteurs à enjeux environnementaux (Natura 2000, Znieff1...), peu accessibles dans les terrains les plus pentus (actions de Sylv'Acctes), ou très fréquentés (tourisme et zones de silence).

RÉFÉRENCES SIMILAIRES :

LOCAL
- Réouverture du belvédère de Faucharat.
- Réouverture du col de Doizieux, sur les communes de Pélussin et Doizieux.
- Pélussin a maintenu une ouverture paysagère après la tempête de 1999.

EXTÉRIEUR
- Vallée de la Bruche (67) > la coupe forestière a permis le gain de 2 heures d'ensoleillement pour les habitants. L'action résidait essentiellement dans la création d'une vingtaine d'associations foncières pastorales et le redéploiement de l'agriculture.
- Bois-énergie issu de la gestion des haies agricoles, par des agriculteurs, au bénéfice de chaudières à bois ou petits réseaux de chaleur. Cf chambre d'agriculture de la Nièvre.

Débardage par câble aérien et par traction animale (chevaux)
© Sylv'acctes

ACTEURS ACTIFS SUR CE SUJET

- Parc du Pilat
- Conseil Départemental de la Loire (Natura 2000)
- ONF, Sylv'acctes, (CRPF ?)
- DREAL (site classé)

Pourquoi la traction animale ?

QUELLES POTENTIALITÉS ? (RENDEMENTS ET PRODUCTIVITÉ)

- Suivant les contraintes de terrain : pentes, obstacles, densité du sous-étage, pierrosité, densité de peuplement, volume unitaire moyen des bois, la direction d'abattage, ... , la distance de traîne en débusquage, **les rendements peuvent varier de 10 à 40m3 ou 30 à 50 stères/ jr/ homme-cheval.**
- Une paire de chevaux peut **tracter plus de 2m3 de volume moyen** grâce à du **matériel moderne, performant, et adapté** (au fardier ou au tringueballe par exemple).
- Si le cheval est moins **performant** sur les arbres de gros diamètres (supérieur à 80 cm), il l'est beaucoup plus sur des diamètres inférieurs (40cm, **volume moyen 1m3)** grâce notamment à sa bonne force de traction et à son **étonnante mobilité** dans des endroits plus ou moins fermés.

Un duo de performance

Exceptées certaines zones sensibles où la mécanisation est limitée, règlementée, voir inaccessible, l'association **avec un débusqueur, un porteur ou même une abatteuse estun véritable duo de performance.**

En effet, la mise en avant de la traction animale n'a pas vocation à concurrencer les machines, mais au contraire à **prouver toute sa pertinence lorsqu'elle intervient en complémentarité avec celle-ci.**

- le cheval débusque et rassemble les bois en traîne sur les cloisonnements
- le débusqueur ou porteur reprend les grumes ou stères pour les déposer à port de camion
- La tête d'abatteuse façonne les bois entiers rassemblés dans les cloisonnements

L'Homme et les chevaux

- La conduite des chevaux requiert une **grande technicité.**
- Le meneur, **exigeant et rigoureux**, a fait le choix d'un **dressage spécifique** « à la voix et au cordeau » qui privilégie la **relation étroite avec l'animal.**
- Les chevaux, calmes et puissants, développent des **qualités de souplesse, d'adaptation, et de précision.**
- Les points forts sont la **maniabilité**, l'**agilité**, et la **polyvalence**.

Quel intérêt y-a-t-il à utiliser la traction animale ?

Les intérêts pour la forêt et les espaces naturels :

- Le cheval **occasionne peu, et dans la majorité des cas aucun dégât** lors de son passage (très peu de frottements sur les arbres d'avenir)
- **Pas d'arrachement** de la régénération naturelle
- **Pas de formation d'ornière**
- **Pas de tassement des sols**
- **Respect des infrastructures**
- **Respect des sites sensibles** (archéologiques, de mémoires, historiques, culturels)
- La traction animale est **adaptée aux travaux selectifs**
- Le cheval est une **énergie non polluante**
- En exploitation forestière périurbaine, **le cheval est socialement beaucoup mieux perçu et accepté par le public**
- **En rivière,** les berges abruptes ne permettent souvent pas au tracteur d'accéder. La traction animale est souvent considérée comme un allié intéressant et concurrentiel pour l'exécution de ce type de chantiers.

Les intérêts pour le débardeur

- La traction animale en forêt apporte une **aide au bûcheron et une sécurité** dans le cadre de travaux conjoints (désencrouage facile et rapide)
- Le cheval peut être utilisé pour d'**autres travaux en traction animale utile sur le chantier** (transport de matériaux, fournitures, ...)
- Le **calme du travail** en forêt est très apprécié par les usagers de la forêt. Le cheval est aussi un animal médiateur qui permet de faciliter le contact avec les différents usagers.

Le cheval comme agent de développement local

- De nombreuses régions connaissent aujourd'hui une désertification et tentent de lutter en développant une **politique de diversification**.

  L'utilisation du **cheval permet de s'orienter vers le tourisme rural et la pluriactivité**. Il permet ainsi d'offrir des emplois tout en jouant son rôle dans le développement rural et la conservation du patrimoine (conservation des races de chevaux de trait qui ont un avenir certain).
- L'utilisation du cheval **maintiendrait des secteurs déjà en place** tels que l'élevage, la maréchalerie, la bourrellerie, la fabrication de matériels, ainsi que le dressage.
- Enfin, le cheval est un **excellent auxiliaire pédagogique**. Des références prouvent l'intérêt du cheval dans les animations nature.

Le cheval comme source d'énergie

Au niveau puissance, le cheval n'est pas comparable au tracteur. Mais les avantages qu'il possède ne sont pas négligeables :

- Le cheval est **capable d'adapter l'effort qu'il fournit à la résistance rencontrée**. C'est ainsi qu'il peut fournir un effort maximal d'une valeur égale à son poids pendant 15 secondes. Il peut alors décoller une grume puis la traîner en fournissant un effort moindre mais plus long.

  Cette souplesse dans sa puissance et donc dans sa dépense d'énergie est digne des mécaniques les plus sophistiquées
- Alors qu'un tracteur peut perdre jusqu'à 70% de sa puissance à lutter contre les glissements, le cheval a une **adhérence presque parfaite**
- Face à une situation critique l'animal saura réagir. **L'intelligence du cheval est un gage de sécurité** (par exemple en évitant les souches ou autres obstacles)
- La **source d'énergie** qu'est le cheval est **non polluante, calme et évite le stress et les mauvaises vibrations** dans le dos qu'apporte le tracteur
- Le **danger lié au renversement est nul** contrairement aux engins mécanisés

source : www.debardage-cheval-environnement.com

• **ACTION n°3 - RECENSER ET HIÉRARCHISER LES LIEUX NÉCESSITANT UNE OUVERTURE PAYSAGÈRE, CROISÉS AVEC LES RISQUES DE FEU, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES DÉBOUCHÉS LOCAUX** (BOIS-ÉNERGIE, MULCH, POTEAUX, VAISSELLE EN BOIS...)

MÉTHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

1. RECENSEMENT CARTOGRAPHIQUE ET RÉGLEMENTAIRE (où et pour quels usages?)
- Sonder les élus et acteurs sur des secteurs à enjeux de réouverture et sur les actions similaires déjà réalisées ou en cours (échelle à déterminer).
- Identification et hiérarchie de sites refermés par le reboisement (sollicitation d'élus et techniciens pour un recensement large ou bien ciblé sur un périmètre plutôt que sur toute l'échelle du parc). Classement typologique (lisières, sites emblématiques, hameaux, risque feux...). Cf carte plus haut.
- Croiser avec les couches environnementales (TVB, carbone) / les secteurs fréquentés / habités / à risque de feu (embroussaillement exposés sud ou ouest notamment)...
- Prioriser des secteurs paysagers à enjeux d'ouverture et co-bénéfices.
- Identifier par une expertise technique les sites viables pour une ou différentes formes d'exploitation et leurs débouchés (mulch, poteaux, bois-énergie..).
- Etudier les règlements d'application de ces secteurs (interdiction au défrichement, changement de vocation ou non, règlement de boisement en place...).
- Conforter en parallèle l'argumentaire « droits de vue », « droits de gains d'heures d'ensoleillement » pour tous et les co-bénéfices (convaincre d'autres acteurs à solliciter et demandes d'aides financières).

2. RÉUNION AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS
- Identifier des secteurs faisant consensus chez les acteurs (sites touristiques ou emblématiques comme par exemple la Croix Montvieux, le Belvédère du Gratteau ou le traitement qualitatif des lisières forestières du col de la Croix de Chaubouret).
- Identifier le statut privé, communal ou domanial des sites fléchés.
- Comptabiliser les volumes à ouvrir dans des périmètres proches (par secteur) et lister les différents débouchés possibles (vaisselle bois, plaquettes, mulch, poteaux bois...).
- Repérer si des sites priorisés sont proches de chaudières à bois existantes ou de structures ou collectivités pouvant être intéressés par les résidus d'exploitation (mulch, poteaux bois....).

3. ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE DÉBOUCHÉS
- Expertiser sur ces secteurs ciblés la faisabilité de défrichements (pente, accès, typologies de peuplements, débardages spécifiques) et les débouchés possibles.
- Si le potentiel bois le permet sur un secteur, étudier la faisabilité énergétique pour chaudière ou réseau avec l'approvisionnement des sites proches identifiés et d'autres sources d'approvisionnement. Faire une étude de faisabilité énergétique des chaudières identifiées dans un rayon proche.
- Sur les secteurs identifiés comme viables, démarcher des collectivités pouvant être intéressées par les débouchés potentieks (ex : mulch ou chaudière à bois existante).

4. CAHIER DES CHARGES SI POTENTIEL
- Dans l'hypothèse qu'un secteur dégage un potentiel suffisant pour alimenter une chaudière existante, éditer un cahier de coupe et de gestion à court, moyen et long terme.
- L'hypothèse d'une rotation de coupe tous les 20ans est envisageable sur des secteurs où la strate arbustive ou arborée basse ne referme pas des sites.
- Se référer aux plans simples de gestion forestiers et de haies agricoles (Label Haies pour le bois énergie).

Scierie de bois-énergie dans le Jura

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Court terme : participer à la réouverture d'un site identitaire ou requalification de sa lisière forestière.
Clarifier une politique de réouverture des sites, pouvant rayonner sur plusieurs politiques sectorielles.
- Réouverture de la lisière habitée d'un hameau ou d'un village.
- Long terme : en lien avec les coupes à venir (peuplements arrivés à maturité), réouvrir des vallées s'étant refermées (à minima des têtes de bassin versants).

PORTEURS DE L'ACTION

- Parc Naturel du Pilat

PARTENAIRES

- Acteurs de la filière bois
- SIEL
- Conseil départemental de la Loire
- DREAL sur le site classé

MOYENS

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES : compétences paysagère, environnementale, forestière, énergétique.

Cf déroulé.

Recensement pouvant être mené dans les services internes du Parc.

Expertise énergétique à mandater.

MOYENS FINANCIERS
- Etude d'expertise des débouchés : potentiel forestier et énergétique
- Sur des secteurs à enjeux > coût du débardage spécifique.

INDICATEURS

- Nombre de sites réouverts
- Nombre et linéaires de lisières forestières requalifiées.
- Nombre d'interventions de réouverture au profit d'autres politiques sectorielles : bois-énergie, climat (paillage, mulch...), ressource locale (poteaux bois, bardage...) et de création de filières (vaisselle en bois...).

Plateforme de séchage et chaudière à bois dans les Monts du lyonnais en lisière de village

ACTION N°4 - STRUCTURER ET RENFORCER LA TRAME AGRO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE PAR DES ACTIONS DE PLANTATIONS (HAIES ET ARBRES)

OQP 2.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES AGRICOLES MOSAÏQUES

> Voir Guide pour l'adaptation au changement climatique partie II

CONTEXTE

• Simplification des paysages agricoles liée à l'intensification des pratiques agricoles (remembrement des parcelles, suppression des haies et des arbres isolés, industrialisation de l'agriculture, regroupement des exploitations agricoles)

• Erosion, assèchement des sols et intensification des risques de ruissellement

• Baisse de productivité agricole (exposition des bêtes à la chaleur, manque d'ombre, baisse de la qualité des sols, ...)

ENJEUX

• (Re)composer un maillage de haies (potentiellement arborées si elles sont champêtres) et d'alignement d'arbres dans les espaces agricoles existants et en recomposition

• Renforcer et préserver les paysages mosaïques dans les secteurs sous pression agricole (zone humide, mares, rus, arbres, bosquets, prairies permanentes,...)

• Adapter la forme des haies selon la typologie des pratiques agricoles existantes (ou à développer), afin de préserver la perception des paysages emblématiques du Pilat

• Diffuser et améliorer les pratiques et les initiatives existantes

OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

• Renforcer le maillage de haies et d'arbres dans les secteurs particulièrement sensibles à l'assèchement et à l'érosion des sols (via l'émergence de nouvelles actions de plantation ou une gestion différenciée permettant l'émergence d'une haie bocagère, champêtre, ...)

• Maintenir et/ou renforcer la mosaïque paysagère dans les secteurs sous pression énergétique et agricole (ex. secteurs soumis à l'avancement de la vigne, combes boisées)

• Intégrer des valeurs paysagères dans la structuration des haies selon les spécificités paysagères des secteurs concernés pour limiter le risque de fermeture des paysages et s'adapter aux contraintes et aux spécificités des espaces agricoles concernés

• Améliorer et diffuser la connaissance des cobénéfices de la haie, de l'arbre et de l'enherbement des sols ainsi que des besoins de structuration/restauration de la trame agro-écologique à l'échelle du grand territoire

• Faire émerger des démarches de valorisation économique de la haie : retrouver l'usage des ressources que constituent les haies (fourrage : PNR Aubrac, bois énergie, outils, ...)

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION?

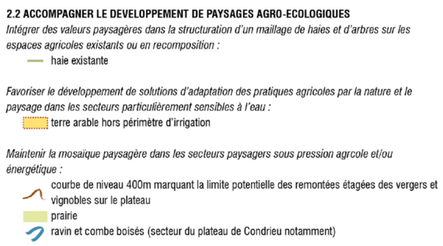

Paroles d'acteurs

« On observe une absence de réflexion paysagère dans la mise en place des projets de plantation de haies aujourd'hui »

« Les déchêts verts des haies pouvent être valorisés : litière, bois-énergie, amendement du sol. Mais attention, le potentiel de valorisation est limité, le Pilat n'est pas le bocage Normand »

« Des haies et des arbres pour faire de l'ombre aux bêtes »

« Les dispositifs en cours sur le territoire (Haut Pilat) concernent très peu les arboriculteurs et les viticulteurs »

PUBLIC CONCERNÉ

- Parc, EPCI, communes
- SAFER, chambres d'agriculteurs, Agriculteurs
- CBN, associations (ACTR, AFAC-agroforesterie)
- Etablissement scolaires ou universitaires, MFR

Arboriculture, vignes
Maclas

Grande parcelle agricole et forêt en arrière-plan
Saint-Genest-Malifaux

Vignes et parcelles agricoles au contact des habitations
Chuyer

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mesures opérationnelles

A-Accompagner et mettre à profit la démarche des Paiements pour Services Environnementaux sur le territoire

Poursuivons nos réalisations !

- *Poursuivre et expérimenter les plantations de haies sur le territoire pour renforcer la trame agro-écologique du territoire*
- *Répertorier l'ensemble des projets pour diffuser des partages d'expériences, essaimer*
- *Servir d'exemples pour le développement de nouvelles actions en faisant également émerger des démarches de valorisation économique de la haie*
- *Impliquer de nouveaux acteurs dans la démarche de plantation*
- *Assurer un retour d'expérience partagé, notamment en termes d'impact sur la biodiversité et sur les paysages*

B-Inciter de nouvelles actions (hors PSE) favorisant la plantation de haies et d'arbres au travers de l'élaboration d'un plan de maillage de la trame agro-écologique et urbaine à l'échelle du territoire en lien avec la TVB

Elargissons notre champs d'actions et regardons l'ensemble du territoire

- *Structurer la trame agro-écologique sur l'ensemble du territoire en liant les projets PSE et les nouveaux projets tout en s'appuyant sur les retours d'expérience des PSE*
- *Renforcer le maillage de haies et d'arbres dans les secteurs particulièrement sensibles à l'assèchement et à l'érosion des sols et maintenir et/ou renforcer la mosaïque paysagère dans les secteurs sous pression énergétique et agricole (secteurs soumis à l'avancement de la vigne, combes boisées)*

Mesures d'accompagnement

C-Réaliser un guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à planter et les valeurs paysagères à intégrer selon la typologie des espaces

Adaptons les végétaux et notre projet à nos paysages

- *Conseiller les porteurs de projets dans leur projet de plantation (choix des essences, morphologie des haies) selon les sensibilités, les valeurs paysagères du secteur pré-identifiés et les typologies d'espaces*

Mesures réglementaires et/ou pré-opérationnelles

D-Définir les besoins de structuration d'un maillage de haies à grande échelle en lien avec les enjeux de protection et de restauration de la TVB et l'élaboration de documents d'urbanisme

Structurons une trame de haie et d'arbres à grande échelle pour limiter l'érosion des sols, limiter l'assèchement des cultures et améliorer la prise en compte des continuités écologiques.

- *Améliorer la connaissance des besoins de structuration/restauration de la trame agroécologique à l'échelle du grand territoire et sa protection via la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme (SCoT / PLU(i))*

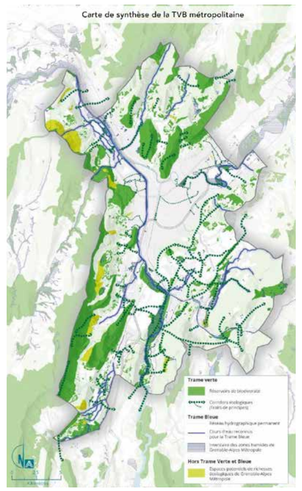

Carte de synthèse de la TVB métropolitaine
PLUi de Grenoble Alpes Métropole

Références similaires

Formation sur le Label Haie aux agriculteurs engagés dans le Paiement pour Services environnementaux (PSE) du Haut- Pilat

Plantation de haies par les agriculteurs

La Ferme de la Fournachère reconstitue son bocage avec l'aide du Parc

Plantation diffuse intra-parcellaire

Synthèse de l'action n°4

TYPE DE MESURE	SOUS-ACTION À METTRE EN PLACE	LEVIERS D'INTERVENTION	ETAPES DE RÉALISATION			PILOTAGE	PARTENAIRES	MOYENS		INDICATEUR(S) DE SUIVI	POINTS DE VIGILANCE
			1	2	3			FINANCIERS	TECHNIQUES		
Mesures OPÉRATIONNELLES	**A-Accompagner la démarche des PSE sur le territoire et mettre à profit cette démarche** *> lien avec action n°9 (bois-énergie OQP12.IV)*	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS	• Former un groupe de suivi des haies pour suivre et recenser les actions de plantation en cours, effectuées et futures • Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation des haies (notamment sur le volet paysager) > lien avec la sous-action C • Faire le lien avec les acteurs actifs sur le territoire et le réseau national • Réaliser une étude de revalorisation économique et environnementale de la haie	• Communiquer sur les cobénéfices de la haie, de l'arbre et de l'enherbement des sols • Mettre en réseaux les acteurs et partager les retours d'expériences des plantations • Former les acteurs du dispositif à de nouvelles pratiques (agroforesterie, notamment)	Diffuser et développer les démarches de plantation des PSE à d'autres sites tests	Parc comme OGC (organisme de gestion collective)	• PNR du Haut-Languedoc • CBN • Agriculteurs • Communes • Chambre d'agriculture / • SAFER • AFAC-Agroforesterie	• PSE • Dispositif de Nature Ordinaire (Département) • Contrat vert et bleu • Le fond pour l'arbre (AFAC) • MAEC Entretien des haies : ligneux et/ou Ecorégimes (PAC)	• PSE • Label Haie • PAEN Vallée du Gier • PENAP Rhône	• Nombre de ml plantés • Nombre de projets de plantation • Nombre d'interventions/animations/formations réalisées par le Parc • Nombre de labellisations	• Une pérénité du dispositif PSE pouvant être mis à mal par la baisse des indémnisations à long terme. Un enjeu de pérénisation/revalorisation économique des haies et de leur mode de gestion et d'entretien. • Des risques de développement d'espèces non endémiques, voire invasives non adaptées à la chaleur et à la sécheresse. > lien nécessaire avec la sous-action C
	B-Inciter de nouvelles actions (hors PSE) favorisant la plantation de haies et d'arbres au travers de l'élaboration d'un plan de maillage de la trame agro-écologique et urbaine à l'échelle du territoire en lien avec la TVB *> lien avec les sous-actions A et D*	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS/ SENSIBILISER	• Accompagner les porteurs de projet dans le choix des outils, le lieu de plantation et les pratiques à adopter > lien avec la sous-action C • Communiquer sur les aides à la plantation de haies, d'arbres, de bosquets et de boquetaux : label haie, chartes, ... • Développer de nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement (aide bandes enherbées, aide à la végétalisation des cours d'eau, des retenues collinaires)	• Accompagner et suivre dans le temps les porteurs de projets (évolution d'une haie en parcelle arboricole/viticole, mise en place de pratiques d'agroforesterie en lien avec la plantation de haies / d'arbres) • Mettre en place des dispositifs de contractualisation (public/privé , Argiculteurs/collectivités) pour pérniser les modalités d'entretien des haies		• Parc comme OGC (organisme de gestion collective) • Agriculteurs • Communes	• CBN (choix des essences) • AFAC-Agroforesterie • Associations : • Association Technique des Côtes du Rhône (ATCR) • Universités / lycées / MFR (plantations)	• Dispositif de Nature Ordinaire (Département) • Contrat vert et bleu • Le fond pour l'arbre (AFAC) • MAEC Entretien des haies : ligneux et/ou Ecorégimes (PAC)	• Label Haie • PAEN Vallée du Gier • PENAP Rhône		• Des modalités d'entretien des haies à pérniser à long terme. • Des besoins d'accompagnement spécifiques sur les espaces agricoles contraints (ex. arboriculture / viticulture). • Des risques de développement d'espèces non endémiques, voire invasives non adaptées à la chaleur et à la sécheresse. Des risques de fermeture des paysages . > lien nécessaire avec la sous-action C
Mesures D'ACCOMPAGNEMENT	**C-Réaliser un guide de préconisations et de recommandations sur les végétaux à planter et les valeurs paysagères à intégrer selon la typologie des espaces**	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS / CONNAÎTRE / SENSIBILISER	• Recenser les essences locales, les typologies d'espaces concernés par la plantation de haies/arbres (ex. zones humides, cours d'eau, corridor évologique, espace agricole, espace ubain,...) • Proposer des typologies de haies selon la typologie des espaces agricole (arboriculture, élevage, viticulture, culture) et en lien avec les sensibilités paysagères du territoire > lien avec la sous-action A-B-D	• Evaluer et enrichir les préconisation du guide au regard du retour d'expérience des PSE > lien avec la sous-action A • Utiliser l'OPP comme un outil d'évaluation de l'impact paysager des haies	• Nourrir et faire évoluer le guide à long terme	Parc	• Chambre d'agriculture • Agriculteurs du territoire		• Observatoire Photographique des Paysages du Pilat (OPP) • Groupe/commission de travail du Parc en lien avec les PSE (?)	• Nombre des points d'observation de l'OPP mobilisés pour l'analyse de l'évolution des paysages • Nombre de guides intégrés dans les PLU(i)	• Des risques de fermeture des paysages à un développement inadapté des haies au contexte paysager dans lesquelles elles s'insèrent. • Des réticences des argiculteurs quant à l'emprise des haies et des arbres sur leurs surfaces productive.
Mesures RÉGLEMENTAIRES et pré-opérationnelles	**D-Définir les besoins de structuration d'un maillage de haies à grande échelle en lien avec les enjeux de protection et de restauration de la TVB et l'élaboration de documents d'urbanisme**	PLANIFIER	• Décliner finement la TVB à l'échelle communale (cartographie) • Recenser les composantes de la trame agroécologique (haies, cours d'eau, zones humides...) à chaque échelle territoriale (SCOT/PLU(i)) *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 2.2*	• Protéger les composantes de la trame agroécologique dans les PLU(i) au titre des éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique • Recomposer la trame agro-écologique à travers la mobilisation d'autres outils réglementaires : OAP TVB, emplacements réservés au titre de la biodiversité • Intégrer les propositions du guide dans les documents d'urbanisme (PLUi) >lien avec la sous-action C *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 2.2*	• Engager des actions de plantation et de restauration du maillage de haie > lien avec les sous-actions A et B	• SCoT • EPCI (PLUi) • Communes (PLU)	Parc (conseil et suivi des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme)		• Espaces Boisés Classés : protection d'arbres • Articles L.151-23 / 19 du Code de l'Urbanisme • Emplacement réservé au titre de la restauration des continuités écologiques	• Nombre de mètres linéaires de haies/ d'arbres/de ripisylves/ de mares et de zone humides recensés et protégés • Nombre de ml restaurés	• Des outils réglementaires qui n'influence pas le mode de gestion des haies). • Des liens à trouver entre la restauration d'un maillage de haies et des continuités écologiques avec les espaces de compensation / renaturation à identifier dans les documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en application du ZAN d'ici 2031-2050.

ACTION n°5 - CRÉER DES JEUX DE PARCOURS LUDIQUES EN FORÊT, PERMETTANT DE SENSIBILISER AUX RÔLES MULTIFONCTIONNELS ET AUX ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DE LA FORÊT

OQP 2.6 UNE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE AU SERVICE D'ESPACES FRAIS

CONTEXTE ET ENJEUX

CONSTATS

Dans un contexte de températures de plus en plus élevées en été :

• Les riverains et métropolitains sont en quête d'espaces frais.

• Il n'existe que très peu de lieux de baignade, ou bien ils sont saturés (centre nautique de St Pierre-de-Boeuf), non autorisés (barrage) ou peu recommandables (un parcours autour d'un barrage incite à la baignade). Les élus n'ont pas souhaité développer des points de baignade.

• Les mêmes sites sont fréquentés et parfois surfréquentés, par des usagers qui ne recherchent pas à diversifier leurs lieux de visites (les métropolitains en particulier venant seulement au crêt de l'Oeillon «car c'est là le Pilat»).

• Risque d'augmentation des incompréhensions et des difficultés de cohabitations entre les usagers de la forêt, au vu des coupes sanitaires ou de peuplements d'âges mûrs à venir. Des difficultés à comprendre les enjeux et rôles de chacun ne facilitent pas les communications (propriétaires, gestionnaires forestiers et usagers récréatifs).

• Beaucoup d'évènements sont proposés dans le Pilat, il n'y donc pas d'intérêt à créer davantage d'évènementiel.

Des usages en évolution et à encadrer :

• Une demande d'habitats insolites ou de cabanes perchées est croissante, jusque là très contraints ou interdits sur le territoire.

• Des usages sont à encadrer (motocross, VTT, acro-branches).

• Le territoire constate des évolutions d'usages très expérienciels, immersifs et parfois avec un caractère « retour aux sources » : stages de survie, cueillette de plantes aromatiques, parcours pieds-nus, parcours nocturnes et d'observation astronomiques... De simples panneaux de sensibilisation ne suffisent pas aujourd'hui et n'attirent plus, à la différence des parcours d'expériences plaçant l'usager au cœur d'une expérience, si possible ludique. Le visiteur veut être immergé dans une ambiance et être acteur.

> Ces usages font craindre un mitage progressif de l'espace forestier.

• Demandes de sites ou d'activités instagrammables constatées (portrait, selfies...). L'usager souhaite repartir avec une mémoire, un symbole (marketing).

Paroles d'acteurs

« Les visiteurs et notamment les métropolitains ne cherchent pas à diversifier leurs sites de visite du Pilat. Pour eux, le Pilat c'est tel lieu et rien d'autre.»

Images de référence hors territoire :

1. Parcours ludique en forêt
2. Cueillette sauvage en forêt
3. Parcours sportif et ludiue dans une clairière
4. Parcours pieds-nus
5. Echanges entre usagers de la forêt (VTT, randonneurs).

LE PARCOURS JEU

La fiche-action s'inspire du «sac aventure jeu » existant. C'est un sac vendu 13 euros, contenant un jeu de piste en pleine nature, décliné en parcours, thèmes et accessoires (personnages, rôles, missions, trésors, cartes à jouer...). Il est vendu par l'Office de tourisme du Pilat.

Son contenu est à recréer pour s'adapter aux objectifs ci-dessous et se décliner en variations selon des catégories de publics plus variées (adultes, familles, scolaires).

Le moindre aménagement que nécessite ce jeu, sinon l'identification et le fléchage de parcours, ainsi que la certaine autonomie des participants, en font son attrait pour la fiche-action.

OBJECTIFS DU JEU

- Offrir et communiquer sur des espaces frais moins fréquentés, où orienter le public.
- Sensibiliser aux rôles multifonctionnels de la forêt, au travail des gestionnaires forestiers, aux prochaines coupes à venir, aux évolutions des paysages, aux prochaines «règles du jeu» face au dérèglement climatique.
- Créer aussi des lieux d'accueil en forêt productive pour faire passer des messages.
- Interroger les leviers de mobilités que vont utiliser les usagers lors de ces parcours en période de chaleur (quelle faisabilité, quelles suggestions de transition, quel écho à «Pilat sans voiture») ?
- Intégrer une valorisation sur les réseaux sociaux.

Utilisations du «sac aventure jeu» dans le Pilat

LE JEU SENSIBILISERA NOTAMMENT SUR

• Les évolutions des paysages forestiers dans l'histoire et face au dérèglement climatique :

- sommets clairsemés du Pilat : les pressions anciennes sur la forêt au temps de l'énergie du charbon (usages industriels et domestiques) ;
- les forêts natives, les réserves naturelles du Pilat et leurs rôles dans la ressource en eau (faciès, essences selon l'altitude) ;
- les forêts plus homogènes créées par le Fonds forestier de l'après-guerre et spontanées suite à la déprise agricole entraînant une refermeture des paysages ;
- les effets indirects du dérèglement climatique (maladies, chablis, coupes et réouverture des paysages...) ;

• Les usages de la forêt :

- les rôles multifonctionnels de la forêt ;
- le rôle et le travail des forestiers ;
- les coupes sanitaires et l'évolution des paysages ;
- l'impact des cervidés sur la regénération forestière ;
- les pratiques cynégétiques (chasse).

Les différentes gestions forestières et nouvelles «règles du jeu» face aux transitions climatiques et énergétiques :

- les 5 «nouvelles règles du jeu» de la gestion forestière face au dérèglement climatique : maintenir un couvert continu, privilégier une gestion irrégulière, préserver les sols, diversifier les essences, développer la biodiversité ;
- les rôles des forêts anciennes et mâtures et leurs différents faciès ;
- le bois-énergie : les résidus de coupes de forêts au profit de débouchés dans les chaufferies à bois collectives et individuelles, les limites de la ressource ;
- les évolutions conséquentes des paysages.

LAISSER UNE TRACE INSTAGRAMMABLE

- Intégrer dans la méthodologie du jeu que l'usager devienne le porteur du message et de l'information ;
- anticiper quelles images du Pilat et des paysages sont véhiculées à travers ces mises en réseaux sociaux, au profit d'une diversification et des messages à faire passer.

DÉROULÉ DE MISE EN OEUVRE

1. Repérer des lieux de diversification possibles pour offrir des parcours véhiculant les messages souhaités.
2. Evaluer les modalités de dessertes possibles de ces lieux (transport en commun, modes doux, axes de co-voiturage...).
3. Estimer financièrement la fabrication d'un jeu avec des variantes selon les publics.
4. Réunion entre porteurs de projet et partenaires pour croiser les lieux potentiels, les objectifs, les moyens financiers possibles.

PILOTAGE DE L'ACTION

- Office de tourisme du Pilat
- Parc du Pilat
- Acteurs forestiers, dont ONF

PARTENAIRES

- Autres acteurs forestiers
- Guides de montagne, fins connaisseur du Pilat

PUBLICS CONCERNÉS

Des variantes du parcours jeu seront à concevoir en fonction des publics ciblés :

- familles
- scolaires (collégiens et lycéens)
- adultes (parcours entre amis)
- écoliers > se référer au programme d'éducation au territoire et notamment le programme «la Forêt du Pilat» pour les CE1 à CM2.

INDICATEURS

- Nombre de parcours proposant une diversification touristique.
- Nombre de parcours de jeux vendus par typologie de publics.
- Types d'images instagrammées sur un paysage pré-ciblé permettant de véhiculer des messages du Parc.

OÙ SPATIALISER L'ACTION N°5 ? SITES POTENTIELS POUR UNE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE (carte en travail)

SITES POSSIBLES POUR UNE DIVERSIFICATION

- zones de silence, site d'intérêt géographique (Crêt de Longes, Col Croix de Planil...), **sites patrimoniaux :** parcours Maison des tresses au Village de la Terrasse-en-Dorlay, **hameaux patrimoniaux (** Luzernod, Colombier, la Digonnière...)

SITES MÉRITANT UNE PLUS-VALUE (APPORT SPÉCIFIQUE) POUR ÊTRE "ATTRACTIF"

Intervention artistique, thématique, pédagogie, activité, aménagement précieux ou ludique...:
arboretum, hêtraie, forêt et éolienne de Taillard...

SITES DÉJÀ FRÉQUENTÉS ET À REQUALIFIER

SITES DÉJÀ FRÉQUENTÉS ET À REQUALIFIER

SITES DÉJÀ TRÈS FRÉQUENTÉS

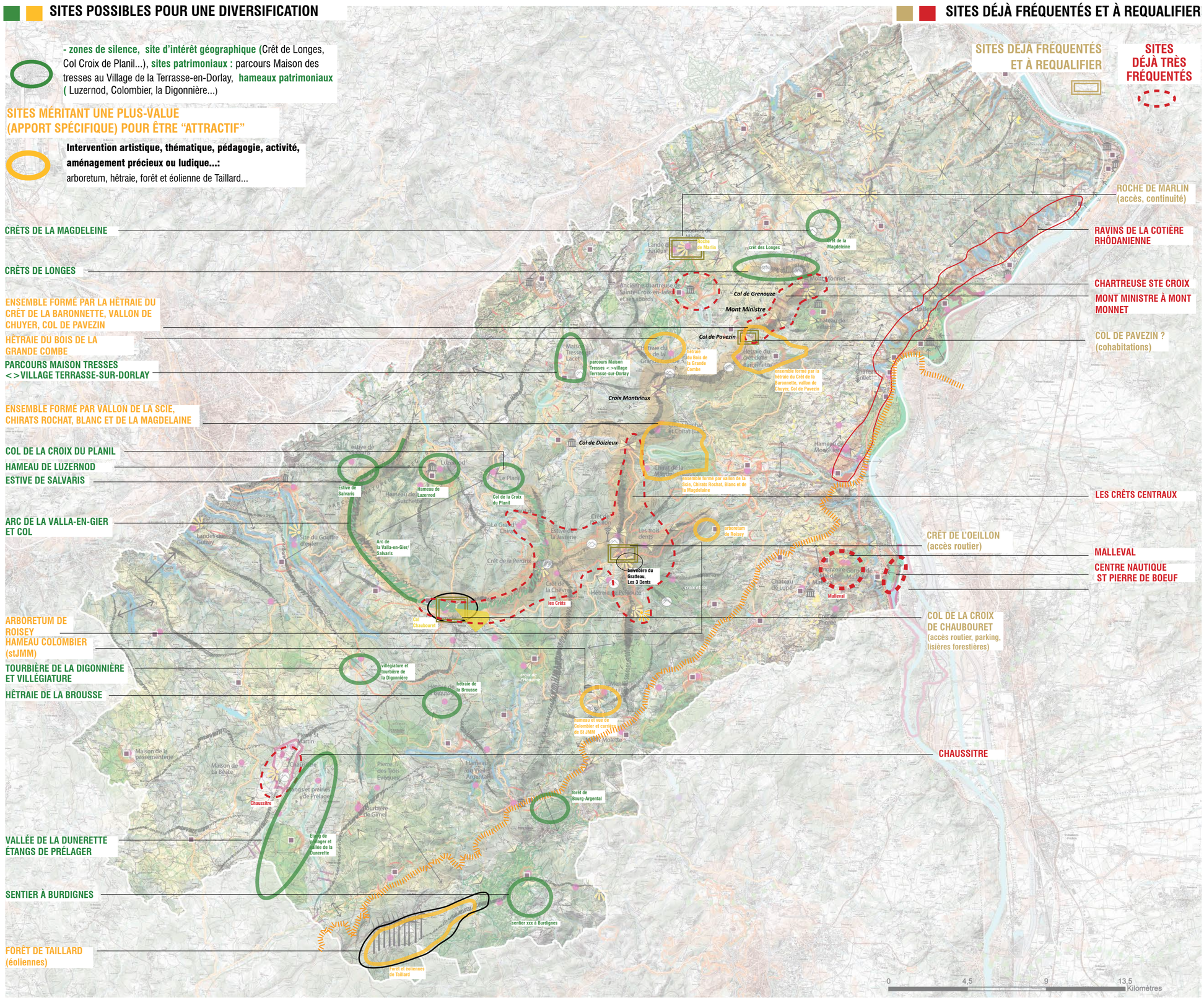

Carte à approfondir et compléter

QUELLE STRATÉGIE DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET DE LOISIRS ?

ESPACES OÙ LA FRÉQUENTATION NE DOIT PAS ÊTRE AUGMENTÉE LORS DES PICS DE FRÉQUENTATION

(saturation, tensions, impacts environnementaux et paysagers)

Malleval

Sites "de nature" :
- Crêts centraux / Chaussitre / du Col de Pavezin jusqu'au Mont Monnet (tensions de cohabitation)
- Base nautique de St Pierre-de-Boeuf
- Roches de Marlin (à confirmer)
- ...

Sites bâtis :
- Chartreuse de Ste Croix-en-Jarez
- Malleval
- ...

Chaubouret

Espaces à (re)qualifier pour mieux accueillir du public et maintenir une attractivité aux 4 saisons
- Col de la Croix de Chaubouret
- Roches de Marlin (accès piéton et stationnements)
- certains belvédères et sites routiers
- ...

LIEUX POTENTIELS DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE ENVERS DES ESPACES FRAIS

Crêt de la Magdeleine

Exemples :
- site d'intérêt géographique : Crêt de Longes, Col de la Croix de Planil, vallée autour de Doizieux, Vallée de la Dunerette, plateau perché de Burdignes
- sites patrimoniaux : parcours Maison des Tresses au Village de la Terrasse, villégiatures de la Digonnière
- hameaux patrimoniaux : Luzernod, Colombier

Roche de Marlin

Sites méritant une plus-value (apport spécifique) pour être "attractif"
(intervention artistique, thématique, pédagogie, activité, aménagement précieux ou ludique...)
- arboretum de Roisey, des hêtraies, forêt et éolienne de Taillard...

GR 65, St Jacques de Compostelle / Créations de l'évènement "Fenêtres sur paysage"

Routes belvédères

FORÊT ET TOURISME
ESPACES D'IMPORTANCE PAYSAGÈRE ET TOURISTIQUE OÙ ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Ravins de la cotière rhodanienne

Sites fréquentés à risque incendie fort
- les Ravins de la cotière rhodanienne (dont chemins embroussaillés)

Belvédère du Gratteau

Lisières d'importance paysagère et touristique où anticiper l'évolution des faciès forestier pouvant nuire à l'image des sites
- Site du Col de la Croix de Chaubouret
- Bélvédère du Gratteau
- Vallée de la Dunerette

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION ?

Parcours possible à identifier (retours des participants à l'atelier) :
• A Doizieux « car on a toujours froid à Doizieux »
• Entre le Col de Doizieux, la Magdeleine et le Chiraz
• Forêts de Bourg Argental

A considérer
• Interroger comment on accède à ces parcours identifiés en pleine chaleur et par quels modes de transports durables.

Paroles d'acteurs

« On a toujours froid à Doizieux, c'est parfait pour une quête d'espaces frais.»

AUTRES ACTIONS OU SOUS-ACTIONS À CROISER AVEC L'ACTION PRINCIPALE :

• Créer un parcours de sensibilisation dédié à la visibilité de différentes gestions forestières (essences, types de coupes) pour des propriétaires privés et le grand public (à pied ou en vélo).

• Faire évoluer le martelloscope et l'arboretum de Roisey pour intégrer les choix d'essences et un volet paysage.

• Proposer des parcours nocturnes frais : parcours d'observation astronomique, stage de survie sans usage du feu, simples balades sous la lune (et accueil en sites rudimentaires type chalet Bourguignon).

• Etudier l'accès de certaines berges fraiches (ex : le Dorlay, espace naturel sensible de Brignais)

• Etudier la possibilité d'un parcours tourisme professionnel sur les énergies renouvelables à destination des professionnels et pouvant être rentable.

© Loire Story

© Pilat tourisme

COÛTS ET SUBVENTION

COÛT DE PRODUCTION DU SAC AVENTURE-JEU DANS LES MONTS DU PILAT
Etude de conception : 41 400 euros TTC
Réalisation : 98 500 euris TTC

SUBVENTION
Région, département

BILAN DES VENTES (2016-22) DANS LES MONTS DU PILAT

Bilan vente des sacs aventures-jeux des Monts du Pilat

	Nombre de sacs vendus		Sacs AJ du Bessat	Sacs AJ de Gimel	Sacs AJ de St JMM	Sacs AJ de Montchal
Année 2016	41			27		14
Année 2017	512		146	150	103	113
Année 2018	665		206	158	158	143
Année 2019	741		276	169	166	130
Année 2020	990		361	243	217	169
Année 2021	1041		369	227	240	205
Année 2022	812		285	191	174	162
Total Général	4802		1643	1165	1058	936

NOTES DE L'OFFICE DE TOURISME SUR LE JEU SAC- AVENTURE DANS LES MONTS DU PILAT

« Les aventures-jeux® des Monts du Pilat, c'est quoi ?
• Toute l'année, tous les jours, à n'importe quelle heure…
• 4 jeux de pistes, dans 4 communes du Pilat :
- Drosira et la tourbière musical à Gimel - St Régis-du-Coin
- Tiluss et le village des étoiles à Montchal – Burdignes
- Klakelo et le secret des neige au Bessat
- Liberty et les usines à jouets à St Julien-Molin-Molette
• Pour les familles ou les grands parents, avec enfants de 4 à 14 ans,
• On joue de 2 à 5 joueurs. (Au-delà la famille achète 2 sacs.)
• ½ journée de plaisir et de jeux avec un sac rempli de surprises,
• Une nouvelle manière de découvrir les patrimoines en jouant,
• Un sac de jeux, vendu 13euros pour 2h d'aventures,
• Un final de jeu décalé, magique, étonnant dans chacun des 4 villages
• Aucune obligation de faire les 4 jeux,
• Un concept nouveau que les familles adorent (38 jeux en Europe) !»

NOTES DES CONCEPTEURS DU JEU : TAMS

« Le concept Aventure-jeux® a été inventé pour offrir aux familles, un bonheur de 2h, similaire à l'expérience joyeuse et ludique d'un Parc à thèmes, mais ceci dans un coeur de ville, un village, un patrimoine, un espace naturel non aménagé.
Ici, pas de borne numérique, pas d'aménagement à construire {..}. Les éléments insolites du décor réel du lieu deviennent objets du jeu.
La famille est autonome et le jeu est ouvert toute l'année. {..}.

L'aventure-jeux® propose à **une fratrie d'âges différents** des jeux adaptés aux capacités de chacun des enfants et des parents, ce qui est rare dans les jeux touristiques actuels. **En effet, faire jouer une famille, sans animateur, dans un lieu inconnu et sans que l'adulte soit le maitre du jeu est assez complexe à créer.** L'Aventure-jeux® est très différente des chasses aux trésors qui font courir les plus grands avec des quizz ou des jeux numériques où l'écran se partage mal à plusieurs enfants.

Dans une aventure-jeu® le **smartphone** - toujours optionnel - devient un objet de jeu et n'est pas le maître du jeu.
Les familles qui s'aventurent aujourd'hui avec un GPS ou un smartphone sont des familles de grands enfants >10 ans en capacité d'accepter par leur âge > 8 ans et la dynamique familiale de compétition, une règle du jeu déjà complexe.

© Pilat tourisme

© Pilat tourisme

ACTION N°6 - IMPLIQUER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PARTAGÉS

OQP 3.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PARTAGÉS EN MILIEU URBAIN ET RÉDUIRE LA PLACE DES USAGES MOTORISÉS

- échelle communale -

> Voir Guide pour l'adaptation au changement climatique partie III

CONTEXTE

- Le Pilat est un territoire rural avec des pratiques importantes de mobilité carrossable.
- Contexte de nécessaire réduction des usages de la voiture individuelle pour le développement des mobilités décarbonées.

ENJEUX

- Faciliter l'appropriation des espaces publics par les citoyens.
- Limiter le caractère routier des aménagements, rendre conviviaux et adaptés les espaces publics selon leurs typologies, leurs usages et leurs fonctions.
- Limiter la fragmentation des espaces (potelets, trottoirs).
- Revoir la hiérarchisation des usages dans les aménagements de voiries et réduire la place de la voiture dans l'espace urbain.
- Considérer la mobilité en lien avec les motifs de déplacement quotidiens (déplacement domicile-travail, déplacement pour se rendre à un équipement ou à un service de proximité), touristiques et de loisirs.
- Connaître les acteurs et les moyens associés à la mobilité (savoir à qui s'adresser, connaître les services mis à disposition sur le territoire).

OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

- Proposer des aménagements qualitatifs et vivants répondant aux besoins et aux attentes des usagers.
- Articuler les propositions d'aménagement des espaces publics selon l'intensité du flux circulé recherché, le niveau de vie sociale attendu, et la fonctionnalité urbaine (lien nécessaire entre les espaces partagés, la présence d'un équipement ou d'un service).
- Augmenter les usages doux et actifs dans les déplacements du quotidien.
- Réduire la place et l'emprise de la voiture dans les aménagements proposés.
- Orienter les nouvelles opérations d'aménagement et requalifier des secteurs particulièrement dégradé.

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION?

3.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ESPACES PARTAGES EN MILIEU URBAIN ET REDUIRE LA PLACE DES USAGES MOTORISES

Matérialiser les centralités urbaines et villageoises par la forme urbaine (réduction de l'effet linéraire des centres bourgs traversants), la réduction de la voirie, ou encore le dégagement de zone piétonne ou partagée (trottoir, rez-de-chaussée commerçants, place) :

- centralité villageoise

Réduire le langage routier des aménagements et proposer des espaces publics multifonctionnels (support de stationnement, de manifestation, de découverte du patrimoine, ...), frais et accueillants pour les usagers :

- espace urbain

Entrée de village - Saint-Appolinard

Paroles d'acteurs

« Il peut parfois ne rien se passer (vie sociale) dans un espace partagé nouvellement créé car l'identification des besoins n'a pas été bien faite en amont »

« Qu'est-ce que la vie sociale ? Il y a parfois plus de vie sur un parking que sur une place aménagée... »

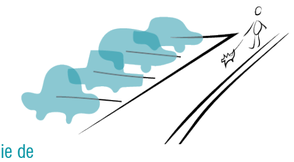

« La morphologie de l'espace urbain guide le comportement des usagers et leurs pratiques de mobilité »

« Pour changer les comportements des usagers, la qualité et la continuité des cheminements doux sont essentielles. Les ruptures sont des freins au changement de pratiques »

PUBLIC CONCERNÉ

- Parc, Pays, EPCI, communes, Département et Région
- ALEC 42
- Habitants, tourises

Espaces de stationnement centralité Saint-Genest-Malifaux

Placette/parvis Bourg-Argental

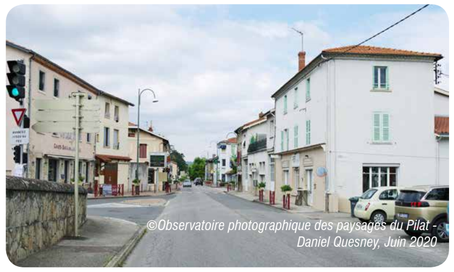

Intersection avec départementale Chavanay

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mesures opérationnelles

A-Réaliser un diagnostic des espaces partagés, des infrastructures de mobilité et des espaces de stationnement (en marchant ou à vélo) dans chaque commune

Enfants, adultes, personnes âgées, handicapées marchent ou font du vélo dans leur commune.

- *Recenser les besoins de(s) espace(s) public(s) en lien avec l'offre de stationnement existante et réaliser une cartographie simplifiée des secteurs à enjeux*
- *Impliquer les habitants et les élus dans le diagnostic des besoins des usagers*
- *Echanger sur une vision commune et partagée de son lieu de vie, des difficultés rencontrées par les usagers et des conditions d'aménagement des espaces publics*
- *Lever les freins liés aux besoins de stationnement et/ou d'accès carrossables aux services et aux équipements (cartographier l'utilisation réelle des espaces publics)*
- *Inciter les communes à définir des stratégies autour de la mobilité et de la requalification des espaces publics concernés (ex. plan guide de mobilité)*

B-Tester des aménagements éphémères

Parking day, fermeture de ruelle/rue à la circulation, développement de journées sans voiture, rues écoles, terrasses éphémères, prêts de table, ...

- *Développer l'urbanisme tactique et changer les comportements des citoyens par l'expérimentation : s'approprier l'espace public, les parvis, les pieds d'immeubles par le développement de manifestations temporaires et/ou l'installation de mobilier éphémère*
- *Informer les citoyens (habitants, touristes) sur les solutions liées aux nouveaux aménagements impliquant un changement de pratiques*

C-Inciter et communiquer sur les acteurs et les ressources existantes

Reconnaître les initiatives réalisées, impliquer de nouveaux acteurs

- *Inciter les acteurs du territoire à agir par la mise en place d'une démarche de labellisation et orienter les pratiques*
- *Mieux diriger les porteurs de projet vers les personnes et les institutions ressources*

Mesures réglementaires ou pré-opréationnelles

D-Repérer et inciter au développement d'espaces partagés à (re)aménager à long terme

Besoin de les valoriser (densification urbaine, réduction des surfaces de jardins ou privatives)

- *Inciter les porteurs de projet privé à développer ces espaces coûteux dans le cadre du développement de nouvelles opérations*
- *Présenter pour les différentes typologies d'espace public, les conditions d'aménagement attendues et orienter les porteurs de projet dans leurs choix de matériaux adaptés à ces espaces (cf. guide de préconisation)*
- *Requalifier les secteurs particulièrement sensibles (traversée de bourg, entrée de bourg, ...)*
- *Maintenir l'attractivité et la vitalité des espaces partagés par le maintien de la mixité des fonctions urbaines à proximité des centralité (en matière de développement résidentiel, économique ou d'équipement)*

Références similaires

Diagnostic en marchant - Traversée de Saint-Julien-Molin-Molette

Initiative citoyenne sur la place de la bascule à SJMM installation de mobilier urbain temporaire (atelier du futur)

Mise à distance du piéton de la voirie par un trottoir et une bande de végétation basse et différenciation des matériaux au sols - Bessey

Réalisation d'un cheminement doux Saint-Julien-Molin-Molette

Synthèse de l'action n°6

TYPE DE MESURE	SOUS-ACTION À METTRE EN PLACE	LEVIERS D'INTERVENTION	ETAPES DE RÉALISATION			PILOTAGE	PARTENAIRES	MOYENS		INDICATEUR(S) DE SUIVI	POINTS DE VIGILANCE
			1	2	3			FINANCIERS	TECHNIQUES		
Mesures OPÉRATIONNELLES	**A-Réaliser un diagnostic des espaces partagés et des espaces de stationnement dans chaque commune** *> lien avec l'action n°1 (OQP 1.4 renaturation) et l'action n°7 (OQP 3.2 mobilité)*	CONNAÎTRE / SENSIBILISER	Aider les communes volontaires à formaliser les besoins (grille d'analyse des espaces partagés/ recensement et analyse de fréquentation des espaces de stationnement / cartographie simplifiée)	• Définir une stratégie de valorisation des espaces partagés et de gestion des espaces de stationnement (solutions de substitution permettant de libérer l'espace public partagé (pour ou en partie) des contraintes de stationnement) • Définir un programme d'action/ requalification des espaces publics de la commune	• Aider les communes à définir un cahier des charges pour le lancement d'une maîtrise d'oeuvre en lien avec la (re) qualification des ces espaces • Lancer des opérations de réaménagement des espaces partagés stratégiques >lien action B	Parc : conseil- communication Communes volontaires	• ALEC 42 • EPCI : compétence mobilité	DETR ?	• Agents des communes (pour les communes de + de 2000 habitants) • Elus • Ingénieurie externe • Dispositif PVD • (ex. de Pélussin)	• Nombre de diagnostics réalisés • Nombre de stratégies de valorisation et de gestion réalisées / commune	• Malgré la mise en place d'une grille d'analyse partagée, un diagnostic participatif ne remplace pas une étude pré-opérationnelle et un accompagnement en maîtrise d'oeuvre. • A noter le manque de moyens pour financer la requalification des espaces publics et donc la nécessité de lier cette démarche à une démarche transversale sur la renaturation.
	B-Sensibiliser les usagers et tester des aménagements éphémères	SENSIBILISER CHANGER LES PRATIQUES	• Suite à la réalisation du diagnostic, mettre en place des actions éphémères sur des sites tests stratégiques • Fournir du mobilier (pour les commerces de centre-bourg et les habitants) • Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des usagers	Organiser un retour d'expérience (enquête) sur les aménagements proposés et péréniser / ajuster les aménagements selon les retours >lien avec la sous-action A	Pérenniser la démarche à long terme et mettre en place des systèmes de contractualisation avec les habitants pour les autoriser à s'approprier l'espace public	Communes volontaires	• Parc • Associations d'EEDD • CPIE • Habitants	Agence de l'Eau en lien avec les fonds liés à l'EEDD ?	• Outils pédagogiques existants : ex. Fresque de la ville, cartes à jouer sur lamobilité mis en place dans le cadre des ateliers PVD de Pélussin • Animateur extérieur ou agent des communes	• Nombre d'aménagements/ opérations test réalisé(e)s • Nombre d'acteurs / habitants impactés • Nombre d'opérations d"aménagement engagées à la suite d'une opération test • Nombre d'actions de sensibiisation sur la mobilité	• Qui fournit et finance le matériel ? • Qui anime le dispositif mis en place ?
	C- Inciter et communiquer sur les ressources existantes	ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS	• Labelliser les espaces partagés éphémères ou nouvellement créés pour communiquer et préciser les attendus • Proposer des outils et des ressources aux porteurs de projets potentiels sur le site Internet du site du Parc ("Pilat sans voiture") • Valoriser le centre de ressources du Parc : création d'un espace mobilité (?)	Partager les expériences dans les documents de communication (site /bulletin)		Parc	• Partenaires de la mobilité (ex. ALEC42) • EPCI • Communes		• Service de commiunication du Parc • Site internet du Parc • Centre de ressource du Parc	• Nombre de post/publications sur le site du Parc, des EPCI et des communes • Nombre de labellisation accordées • Création d'un espace mobilité dans le centre de ressources	
Mesures RÉGLEMENTAIRES et pré-opérationnelles	**D-Repérer et inciter au développement d'espaces partagés à (ré)aménager à long terme**	PLANIFIER ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS/ SENSIBILISER	Repérer les espaces de centralité dans les documents d'urbanisme (PLU(i)/ SCoT) (rapport de présentation) >lien action A	• Développer des propositions d'aménagement d'espaces partagés dans les OAP au sein des secteurs de développement et/ou de renouvellement urbain >lien action A • Réaliser un guide d'analyse et de recommandation en lien avec les espaces partagés >lien action A • Veiller au renforcement des centralités urbaines dans les dynamiques d'évolution des centre- bourgs et la localisation des secteurs de développement résidentiel et économique *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 3.2*	• Intégrer les propositions du guide dans les documents d'urbanisme (PLU(i)) >lien action A • Inciter à la réalisation d'une étude/analyse de la mobilité spécifique dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie III*	• SCoT • EPCI (PLUi) • Communes (PLU)	• Parc • Partenaires de la mobilité		• OAP d'aménagement • OAP thématique (mobilité, traversée) • Evaluation des impacts du projet sur les émissions de gaz à effet de serre	• Nombre d'OAP réalisées • Nombre de PLU intégrant des dispositifs en faveur de la mobilité douce • Taux de réduction des émissions de CO^2 attendus via les dispositifs mis en place	Au regard des coûts et de la technicité des PLUi, une analyse spécifique de la mobilité risque d'entraîner des surcoûts. Pour autant, les petites communes ne disposent pas de moyens humain en interne pour engager une telle réflexion.

ACTION N°7 - FAVORISER LES PARCOURS DE MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES PAR DES AMÉNAGEMENTS À DES ENDROITS CLÉS (ESPACES INTERMODAUX À CONSTITUER, ENTRÉES DE BOURGS, TRAVERSÉES DE BOURGS, INTERSECTIONS)

OQP 3.2 FAVORISER LA CONTINUITE ET LA QUALITE DES CHEMINEMENTS DOUX ET ACTIFS DANS LES ESPACES HABITES ET VERS DES SITES FRAIS - échelle communale -

> Voir Guide pour l'adaptation au changement climatique partie III

CONTEXTE

• A l'échelle du Pilat, des EPCI et des communes, on observe un réseau dense de sentiers pédestre et VTT, ainsi que des itinéraires cyclables structurants, comme la Via Rhôna et la via fluvia en limite de teritoire. Néanmoins, il manque encore un maillage « de la vie quotidienne » sur le territoire, l'offre étant essentiellement tournée vers le tourisme et les loisirs. Le réseau est mité par de nombreuses discontinuités, notamment au niveau des entrées de bourg et des intersections majeures qu'il est donc important de (re)qualifier.

ENJEUX

• Développer les mobilités à l'échelle des villages (pour accéder à un équipement ou à un service), des sites de loisirs, des sites touristiques ou des zones d'emploi.

• Repenser les mobilités douces avec les espaces de stationnements et les connexions aux transports en commun, aux voies vertes, aux transports scolaires et ferroviaires.

• Adapter les aménagements de mobilité douce qualitativement selon les typologies des espaces publics concernés et la fonctionnalité des rues.

•Repositionner l'emprise de la voiture dans les espaces publics concernés en laissant une plus grande part donnée aux modes actifs.

• Sécuriser les zones de traversées, carrefours/intersections, entrées de bourg par un traitement paysager qualitatif adapté.

• Adapter les infrastructures aux mobilités électriques (VAE, trottinettes, ...).

• Créer des espaces multifonctionnels avec des aménités et en lien avec les enjeux de rafraîchissement et de renforcement de la biodiversité (nature en ville).

OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

• Définir des pacours de mobilité douces et actives à l'échelle des communes

• Proposer des aménagements multifonctionnels qualitatifs (aménités paysagères, patrimoniales et environnementales).

• Renforcer l'intermodalité dans les aménagements proposés et le choix du mobilier installé.

OÙ PRIVILÉGIER L'ACTION?

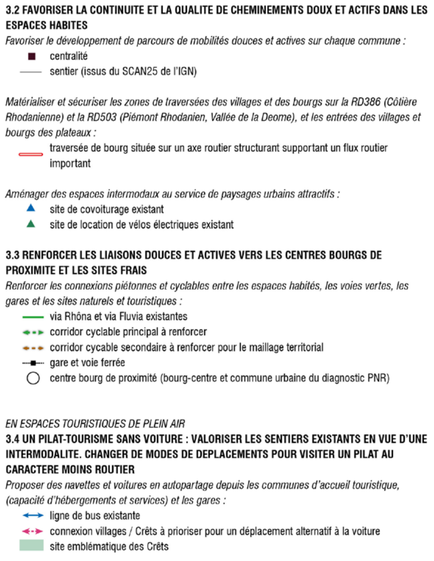

Paroles d'acteurs

« Il y a différents types d'usagers : il y a bien sûr les habitants, mais aussi les personnes de passage, les touristes, les randonneurs, ... »

« L'espace urbain passe des messages. »

« Comment gérer les différences d'utilisation entre la semaine et le week-end ? L'occasionnel est difficile à traiter. »

« Il faut être malin, arrêter d'associer un espace à un seul usage : il est temps de penser des espaces multifonctionnels et réversibles. »

PUBLIC CONCERNÉ

- Parc, Pays, EPCI, communes, Département et Région
- ALEC 42
- Habitants, touristes

Création d'un cheminement piéton en lien avec un espace de stationnement, à proximité de logements et au sein de la coulée verte du village Saint-Paul-en-Jarez

Arrêt de bus peu visible, au sein d'un virage sur une route départementale (tronçon limité à 70km/h) Salaison - Maclas

Exemple d'une traversée de centre-bourg aménagée, avec un trottoir plus large près des commerces mais qui pourrait être améliorée Ampuis

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mesures opérationnelles

A-Réaliser des diagnostics en marchant ou à vélo des infrastructures de mobilité

Enfants, adultes, personnes âgé.es, handicapé.es arpentent à pied ou à vélo les rues de leur communes et repèrent les besoins d'ajustements, les points durs

- *Impliquer les habitants et les élus dans le diagnostic et l'analyse des besoins*
- *Pousser les habitants à expérimenter d'autres pratiques de mobilité*
- *Prendre connaissance des chemins de traverses*

B-Concevoir un schéma/plan de mobilité douce sur chaque commune

Chaque commune, dispose d'une stratégie de mobilité à mettre en place à long terme et s'attèle à structurer un maillage d'infrastructures continues.

- *Hiéarchiser et spécifier le maillage d'infrastructure viaire selon leur fonctionnalité urbaine et le niveau d'intensité du trafic attendu*
- *Cartographier et connaître les zones d'intervention prioritaire et les points de rupture en terme de mobilité (entrée de ville, intersection, traversées de bourg problématiques ...)*
- *Proposer des parcours de mobilité qualitatifs, étroitement liés au patrimoine architectural et paysager de la commune*

C-Tester des aménagements éphémères

Changer les comportements des usagers et favoriser l'acceptabilité des aménagements à long terme

- *Développer l'urbanisme tactique en testant différents aménagements temporaires (voies cyclables, chicanes...)*

D-Profiter des réfections de voiries pour favoriser les modes actifs et la renaturation (cycle de l'eau, intégration de plantations, ...)

Et si mutualiser les moyens au sein des différents services techniques communaux était la clé ?

- *Inciter les collectivités à définir un plan de mobilité et de requalification des espaces publics concernés*
- *Favoriser les approches transversales : modes actifs, gestion de l'eau, végétation, ...*
- *Optimiser les coûts d'aménagement en anticipant les changements d'usages (moins carbonés)*

Mesures réglementaires ou pré-opréationnelles

E-Favoriser le développement d'infrastructures de mobilité douces et actives dans les documents d'urbanisme

Comprendre les besoins de mobilité à chaque échelle de projet et influencer les pratiques d'aménagement par des préconisations paysagères

- *Recenser les besoins de mobilité à différentes échelles (Parc, EPCI, commune) en lien avec les pôles d'emplois et de services, les axes de déplacement majeurs, quotidiens et touristiques (ex. via Rhôna via Fluvia, piste cyclable, GR, ...) et l'offre de transport en commun (arrêt de bus, halte ferrée)*
- *Renforcer le rôle et la fonctionnalité des espaces de transition intermodaux à long terme :*
  - *en proposant des aménagement qualitatifs*
  - *en privilégiant le développement résidentiel et économique à proximité des espaces intermodaux majeurs (SCoT/PLU)*
  - *en assurant la continuité de ces espaces avec les autres infrastructures de déplacements (ex. viaRhôna, viaFluvia, piste cyclable, GR, ...)*
- *Définir des recommandations paysagères pour inciter au développement d'équipements qualitatifs, adaptés à la fonctionnalité et à la typologie des espaces publics tout en évitant l'effet de cumul d'un mobilier mal intégré*

Références similaires

Diagnostic en Vélo - Stratégie de l'arbre de Grenoble (2021)

Aire de covoiturage en lien avec un chemin de randonnée - Thiefosse-Cosery

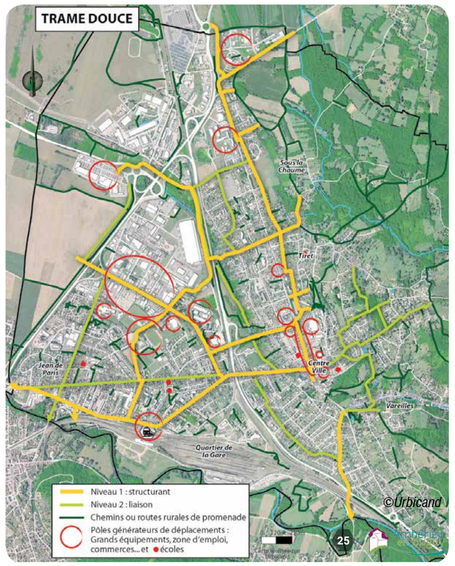

Mise en relation mode doux, TVB et centralités - PLU Ambérieux-en-Bugey

TYPE DE MESURE	SOUS-ACTION À METTRE EN PLACE	LEVIERS D'INTERVENTION	ETAPES DE RÉALISATION			PILOTAGE	PARTENAIRES	MOYENS		INDICATEUR(S) DE SUIVI	POINTS DE VIGILANCE
			1	2	3			FINANCIERS	TECHNIQUES		
Mesures OPÉRATIONNELLES	**A-Réaliser des diagnostics en marchant ou à vélo des infrastructures de mobilité** > lien avec l'action n°1 (OQP 1.4 renaturation) et l'action n°6 (OQP 3.1 mobilité)	CONNAÎTRE / SENSIBILISER	Aider les communes volontaires à formaliser les besoins (grille d'analyse des espaces partagés/ recensement et analyse de fréquentation des espaces de stationnement / cartographie simplifiée)	Définir une stratégie de développement des mobilités douces et actives à l'échelle des communes (ex. plan mobilité) et déterminer des zones d'intervention prioritaires > lien avec la sous-action B et C	Aider les communes à définir un cahier des charges pour le lancement d'une étude complémentaire si elles le souaitent > lien avec la sous-action C	• EPCI • Communes volontaires • AOM	• ALEC 42 • EPCI		• Agents des communes (pour les communes de + de 2000 habitants) • Elus • Ingénieurie externe • Dispositif PVD • (ex. de Pélussin)	• Nombre de diagnostics réalisés • Nombre de stratégies valorisation et de gestion réalisées / commune	Manque de moyens financiers dans la requalification des espaces publics et donc nécessité de lier cette démarche à une démarche transversale sur la renaturation
	B-Concevoir un schéma de mobilité douce sur chaque commune	PLANIFIER	• Réaliser un état des lieux du maillage viaire en repérant les zones de ruptures des mobilités douces • Cibler les besoins d'ajustement selon : - le type d'infrastructure de mobilité concernée/recherchée - l'armature urbaine de la commune (proximité d'un service, d'une place ou d'un équipement) >lien sous-action A (ou non)	• Définir un schéma de mobilité douce • Elaborer des plans guides d'aménagement sur les traversées de bourg dans les secteurs particulièrement contraints (ex. communes traversées sur le secteur de la Côtière Rhodanienne)		• Communes • EPCI	• Département • ALEC 42	?	Plan de Déplacement Urbain (PDU)	• Nombre de schémas de mobilité douce réalisés / communes • Nombre de plans guides d'aménagement réalisés sur les traversées de bourgs	• Comment outiller les petites communes ?
	C-Tester des aménagements éphémères > lien avec la sous-action C de l'action n°6 (OQP 3.1 mobilité)	SENSIBILISER CHANGER LES PRATIQUES	Suite à la réalisation du diagnostic, mettre en place des actions éphémères sur des sites tests stratégiques (ex. chicanes, pistes cyclables, ...) >lien avec la sous-action A et C	Faire un retour d'expérience (enquête) sur les aménagements proposés et péréniser / ajuster les aménagements selon les retours >lien avec la sous-action A et C		Communes volontaires	• Parc • Associations d'EEDD • CPIE • Habitants • ALEC 42	?	Animateur extérieur ou agent des communes	• Nombre d'aménagements/ opérations test réalisé(e)s • Nombre d'acteurs / habitants impactés • Nombre d'opérations d"aménagement engagées à la suite d'une opération test • Nombre d'actions de sensibiisation sur la mobilité	• Qui fournit/finance le matériel ? • Quel accompagnement proposer ?
	D-Mettre en place une programmation de travaux en lien avec le programme de réfection des voiries	PLANIFIER OPTIMISER LES MOYENS		Une fois la stratégie de mobilité établie, définir un programme de travaux sur les zones d'intervention prioritaires en lien avec le programme de réfection de la voirie >lien avec la sous-action A et C	• Aider les communes à définir un cahier des charges pour le lancement d'une maîtrise d'oeuvre pour assurer une approche paysagère dans la réalisation des travaux • Lancer des opérations de (ré) aménagement >lien avec la sous-action A et C	si compétence : • Communes • EPCI	• Département • ALEC 42			Nombre de programme de travaux/ travaux réalisés	• Comment aider les communes de petites tailles aux faibles moyens à se structurer ? • La temporalité des démarches de mobilité dépasse un mandat électoral (6 ans), ce qui complique la mise en place d'une stratégie d'aménagement globale.
Mesures RÉGLEMENTAIRES et pré-opérationnelles	**E-Favoriser le développement d'infrastructures de mobilité douces et actives dans les documents d'urbanisme (SCOT / PLU(i))**	PLANIFIER/ ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS/ SENSIBILISER	Repérer dans les SCOT, les PLU(i) (rapport de présentation) : -les zones de connexions intermodales, -les zones de rupture et de conflits d'usage (entrée de ville, intersections, traversée de bourg dangereuse supportant un flux routie important), -les secteurs stratégiques pour la recomposition du maillage *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique parties 3.1 et 3.3*	• Mettre en place des outils opérationnels pour faciliter la mise en œuvre des projets de mobilité (emplacements réservés) • (re)Aménager de nouvelles zones intermodales • **Réaliser un guide d'analyse et de recommandations paysagères pour les parcours de mobilité et le traitement des zones de connexions intermodales** • Mobiliser les outils dédiés à la mobilité (OAP mobilité à l'échelle de l'îlot, de la commune ou de l'intercommunalité) ou à la maîtrise du foncier (emplacements réservés) et réglementaire *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie 3.3*	• Intégrer les propositions du guide dans les documents d'urbanisme à venir (PLUi) • Développer des opérations d'aménagement reprenant les principes émis dans le guide *> Voir Guide Paysage et adaptation climatique partie III*	• SCoT • EPCI (PLUi) • Communes (PLU)	• Parc • Partenaires de la mobilité		• Guide intégré dans le plan de paysage • OAP d'aménagement • OAP thématique (mobilité, traversée) Evaluation des impacts du projet sur les émissions de gaz à effet de serre	• Nombre d'OAP réalisées • Nombre de PLU intégrant des dispositifs en faveur de la mobilité douce • Taux de réduction des émissions de CO^2 attendus via les dispositifs mis en place	Au regard des coûts et de la technicité des PLUi, une analyse spécifique de la mobilité risque d'entraîner des surcoûts. Pour autant, les petites communes ne disposent pas de moyens humain en interne pour engager une telle réflexion.

ACTION n°8 - METTRE EN PLACE UNE INSTANCE ENR SPÉCIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

> Accompagnement, formation, contrôle et sensibilisation

> OQP 4.7 INCITER LES PORTEURS DE PROJETS ÉNERGÉTIQUES À INTÉGRER DES MESURES PAYSAGÈRES ET À UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DE MANIÈRE EXEMPLAIRE

CONTEXTE ET ÉMERGENCE D'UNE INSTANCE

• Les paysages du Pilat ont toujours évolué par les transformations énergétiques du territoire (charbon de bois, barrages, centrale nucléaire, lignes électriques, pétrole et démocratisation d'engins motorisés, utilisation d'engrais de synthèse...). Le XXIème siècle est une époque de fort développement des énergies renouvelables, au bénéfice de l'atténuation du dérèglement climatique et de nombreux autres co-bénéfices (indépendance énergétique, réduction des factures énergétiques...).
Les paysages peuvent accueillir ce développement,
- dans la lecture des structures paysagères du territoire (champ éolien en projet sur le massif de Taillard),
- dans une absence de visibilité (photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement des déchets de St Romain-en-Gal),
- dans un respect de l'écriture vernaculaire (intégration des annexes bâtis des toitures photovoltaïques à Chuyer).
Mais les équipement et notamment les annexes bâtis (transformateurs, onduleurs...), ne bénéficient pas toujours d'un soin paysager et architectural. Or ils peuvent à terme banaliser le territoire d'équipements en kit, faisant abstraction des sensibilités paysagères où elles s'inscrivent (modelage du sol générant des talus peu valorisables, caractère routier du site par les aménagements, couleurs dissonantes, mauvais choix d'implantation en regard d'un point de vue lointain...).

Pour maîtriser ce développement, accompagner les porteurs de projet et éviter un rejet des installations par les riverains, une instance spécifique au développement des ENR fut proposée par des participants lors d'ateliers du plan paysage.

Effectivement,
• des élus ont fait part d'une **difficulté du rôle de police en aval** (ex : «un aménagement implanté beaucoup plus proche que les indications du permis de construire ou un bardage bois non réalisé...»). Les élus sont parfois démunis et les appels envers les procureurs restent parfois sans réponse.
• **L'analyse du permis d'aménager ou permis de construire ou encore la lecture de conformité** (notamment entre permis de construire et photomontages) **demande une expertise technique.** Or peu de compétences paysage sont constatées dans les intercommunalités et chez les développeurs.

Echanges d'acteurs lors d'un atelier

« Déjà qu'on a du mal à atteindre les objectifs fixés en terme de production d'énergies renouvelables, si vous rajoutez des contraintes paysagères, on n'y parviendra pas.»

« Ce ne sont pas des contraintes paysagères, mais des objectifs de qualité paysagères à atteindre et acquérir. Et pour lesquelles nous devons résolument tous nous engager. Sinon la transition énergétique ne se fera pas.»

« Ce qui sera « gagné » en qualité paysagère sera gagné en acceptation des ENR.

Un ENR mal intégré est une mauvaise publicité pour les ENR. Toute démarche peu qualitative peut entraîner un rejet massif des ENR en général.»

« N'oublions pas que le Parc répond à la double politique étatique d'à la fois développer des ENR et préserver les paysages.»

OBJECTIFS GÉNÉRAUX À ATTEINDRE

VERS UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS ENR DE GRANDE ENVERGURE
• Systématiser des intégrations paysagères qualitatives à tous les aménagements.
• Créer un référencement commun de bonnes pratiques, voir des éléments paysagers identifiant l'appartenance au Parc.
• Eviter tout bassin de gestion pluviale sans qualité paysagère et environnementale.
• Changer de sémantique : «ce ne sont pas des contraintes paysagères mais des objectifs de qualité paysagère à acquérir et diffuser». Ce qui sera « gagné » en qualité paysagère sera gagné en acceptation des ENR. Un plus pour un plus. La transition énergétique sera d'autant plus effective et productive si elle intègre les volets paysagers et si elle ne s'impose pas uniformément. Un ENR mal intégré est une mauvaise publicité pour les ENR. Toute démarche peu qualitative peut entraîner un rejet massif des ENR en général.

AIDER ÉLUS ET TECHNICIENS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS
• Aider les élus et techniciens à la fois dans la lecture des demande de permis de construire, dans le rôle de contrôle de la bonne exécution des travaux paysagers, architecturaux et environnementaux, ainsi que dans le respect d'un calendrier annoncé. Une livraison de chantier dépourvue des volets paysagers («prévus pour plus tard») ne doit pas être acceptée.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUE DE L'INSTANCE : accompagner, sensibiliser et contrôler

• Accompagner le plus en amont possible les projets ENR.
• Etudier les projets dans un cadre d'échange et d'accompagnement avec les acteurs du projet.
• Contrôler leur conformité avec les PC, DP et les OQP (charte et plan paysage) et guides (plan paysage).

UNE INSTANCE, QUELS RÔLES ?

Aider des élus et techniciens

«Un maire qui se dit ''il faut que je m'arme'' peut saisir la commission ; il invite le porteur de projet pour présenter le projet puis discussion (sans le porteur).»

Accompagner en amont
L'instance étudie et accompagne les projets de ENR d'envergue, envers une qualité d'insertion paysagère (pas juste du oui/non). La mobilisation de l'instance doit permettre de faire cheminer les projets et les guider si utile. Par exemple, quand on consulte la CDPENAF (espace agricole), c'est déjà trop tard, il faut accompagner le projet en amont.

Accompagner aussi les petits porteurs de projet
Selon les projets, leurs secteurs et thématiques, des membres de l'instance pourront dégager des fonds pour aider les petits porteurs de projets (type agriculteurs, Métha'pilat...) à intégrer une ingénierie paysage ou bien à aménager des plus-values paysagères, par un suivi paysager, des marchés à bon de commande ou des missions ponctuelles. Le fonds d'investissement ou mobilisation ponctuelle de fond reste à déterminer.

Faire évoluer le guide
Le guide sera le fil conducteur et le référent de la commission.
L'instance pourra faire évoluer le guide, en l'augmentant de préconisations sur certains équipements (petit éolien, carrière), en modifiant, clarifiant ou supprimant certaines préconisations (marges de recul...).

Ecouter et échanger avec le porteur de projet
L'instance a pris connaissance du projet en amont, échange avec le porteur et autres acteurs du projet dans un premier temps, puis échange hors de sa présence et délibère.

Evaluer in situ, dès que possible
Selon la nature des projets et leurs sensibilités, des présentations sur place et délibération dans une salle communale proche pourront être plus opportune.

BESOIN DE FORMATION ET D'ACCULTURATION

«L'acculturation est très importante ! Travailler ensemble dans cette perspective-là. Il y a besoin de personnes qui expliquent avant que les projets n'arrivent. Acculturation du guide, de sa prise en main. Les élus doivent le valider.»

Les membres de l'instance devront être formés à la prise en compte du paysage spécifique aux développement énergétique : organisation de 2 jours de formation dont une journée consacrée à la visite de projets, lectures de paysage et simulations sur site.

FRÉQUENCE

Périodicité en fonction des projets. 2 à 3 fois par an hors temps de formation.

SI BESOIN, UNE DOCTRINE À RÉDIGER ET FAIRE ÉVOLUER

A terme et pendant l'accompagnement, une «doctrine» ou un équivalent pourra être rédigée afin de faciliter les échanges avec les porteurs de projet, clarifier et diffuser les positions du Parc (sur l'agrivoltaïsme notamment).

COMPOSITION DE L'INSTANCE

- Elus du parc
- Techniciens (paysage, urbanisme, architecture, énergie, mobilités) dont SIEL et ALEC
- Etat : DDT, ABF, DREAL
- Département, Région
- Agriculteurs, forestiers,
- Associations citoyennes (les amis du parc), habitants.

QUAND SOLLICITER L'INSTANCE ?

Le plus en amont possible
• L'objectif de l'instance étant d'accompagner davantage que de seulement évaluer, une saisine le plus en amont possible est nécessaire. Selon la sensibilité de son lieu d'implantation ou de la nature du projet, l'instance pourra être saisie si besoin avant toute démarche de projet dessiné, puis à deux étapes-clés de l'avancement du projet (Avant-projet détaillé et avant dépôt de PC).

Seuil de taille de projet à définir
• Pour tout projet d'une emprise de plus d'un hectare, la mobilisation de l'instance pourra être systématique.

QUI PEUT SAISIR L'INSTANCE ?

Elus, porteurs de projets, agriculteurs, techniciens, habitants

ANIMATION, SUIVI, MOBILISATION DE L'INSTANCE

- Deux référents animation et mobilisation de l'instance : paysagiste-urbaniste et énergéticien du Parc

CONTREPARTIE POUR LE PORTEUR DE PROJET ?

«Il faut que le porteur de projet ait quelque chose en contrepartie s'il entre dans le circuit (un label parc ?). Sinon il peut aussi porter son projet seul sans la commission : quel gain pour lui ?»

INDICATEURS

- Nombre de sollicitation de l'instance, nombre de projets accompagnés et à quels stades.
- Nombre de projets aux qualités paysagères actées par la majorité des membres de l'instance.

EXTENSION DES COMPÉTENCES

SUIVI CHIFFRÉ DES TRANSITIONS
Lors de certaines instances, un suivi chiffré des objectifs énergétiques (réduction de la consommation et production) pourra être présenté. L'occasion aussi de regarder les projets spatiaux à l'aune des objectifs chiffrés du territoire.

SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ
- Intégrer les questions de sobriété et d'efficacité serait pertinent, chiffrage compris.

PROSPECTIVE
- L'instance est peut-être l'opportunité d'intégrer des questions de prospective, rappelant aussi le rôle expérimental et prospectif des parcs.

SENSIBILISER LES ACTEURS CONCERNÉS À UNE APPROCHE PAYSAGÈRE

Pour mieux partager leurs préconisations paysagères de l'instance, celle-ci pourra proposer des actions de sensibilisation, type :
• animer le guide Paysage & ENR auprès de différents publics, diffuser des extraits ;
• créer des formations pour les porteurs de projet habituels ;
• animer et accompagner sa traduction dans les documents d'urbanisme auprès des collectivités ; dont instructeurs des sols et conseillers municipaux ;
• coupler les guides et plaquettes de diffusions à de nombreuses visites de terrain avec les acteurs porteurs de projet et techniciens.

En exemples,
- la «traversée» en bus réalisée au début du plan paysage, permettant des lectures de sites (dont historiques) et de projets (ENR en cours), associées à des échanges avec les porteurs de projet ;
- l'animation de simulation d'un équipement ENR sur un site pédagogique (éolien, agrivoltaïsme) avec des partage de rôles (24 mai 2023) ;
- sorties « Eclam tour » thématiques de la DREAL pour les élus.

OUTILS EXISTANTS POUVANT AIDER LE RÔLE DE L'INSTANCE

• Charte donnant des indications sur l'installation des ENR (type de foncier...).
• Plan paysage, dont
- Guide Paysage & ENR
- Partie 4. du Diagnostic du Plan paysage et transitions dressant un état des lieux et des lectures d'ENR avec leurs annexes bâties, déjà existantes ou en cours.
- Objectifs stratégiques à traduire dans les documents d'urbanisme,

©Urbicand

ACTION n° 10 - BÂTIR DES ANIMATIONS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CIBLÉES POUR LES ÉLUS, LES SCOLAIRES ET LES FAMILLES, À PARTIR D'OUTILS EXISTANTS («Mon école dans le paysage» et l'Observatoire photographique) ET À CRÉER («La fresque du bon et du mauvais gouvernement»)

> OQP 5.1 RENFORCER L'ÉDUCATION PARTICIPATIVE AUX ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES LIÉES À L'ÉNERGIE, EN FAVORISANT L'IMPLICATION DES CITOYEN.NES DANS LES PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

Les paysages ont toujours évolué sous l'action des humains. Et les transitions énergétiques ont toujours sensiblement modifié les paysages, depuis plusieurs siècles (le charbon, l'hydroélectricité, les centrales nucléaires, les lignes à haute-tension...).
Expliquer ces évolutions des paysages et les choix énergétiques qui les induisent, qu'ils soient collectifs ou individuels, permet d'accompagner l'évolution des regards.

Mener la transition énergétique est une des politiques du Parc et des collectivités. Or sans participation et sans sensibilisation, la transition énergétique a peu de chance d'être réalisée et encore moins collectivement (blocage, tensions, incompréhension, manque d'explications et de pédagogie...).

ENJEUX ET OBJECTIFS QUALITATIFS À ATTEINDRE

Les acteurs souhaitent sensibiliser sur les sujets suivants :

- Les incidences de nos choix énergétiques sur les paysages (et quels sont ces besoins énergétiques).
- Les ressources paysagères locales et disponibles permettant une transition énergétique dans le Pilat.

Et les compléter ainsi :

- S'appuyer d'exemples très concrets comme la mobilité (ex : réouverture de l'ancienne ligne ferroviaire de la rive gauche).
- Faire lire les temps dans la lecture des paysages : histoires longues et courtes des formes d'énergie et d'occupation des sols, mais aussi les évènements ponctuels qui bousculent des aménagements et comportements (covid et voies cyclables, télétravail... guerre en Ukraine et accélération de la transition énergétique...).
- Mettre en exergue des contradictions ou présupposés (ex : la création d'une route ne réduit pas les flux).
- Mettre en exergue les ressources limitées (espaces contraints, les risques, les énergies fossiles).

PUBLICS CONCERNÉS

Lors de la table-ronde dédiée à cet objectif, un premier consensus entre les participants fut dégagé sur les élus, il fut remis en jeu pour cibler les familles puis les scolaires.

Conclusion : une nécessité sur ce sujet de s'adresser à une grande variété de publics.

• **ELUS :** ce public est une priorité pour certains car les élus des conseils municipaux ne sont pas ceux qui viennent en ateliers et réunions. ils nécessitent d'être davantage informés, sensibilisés, partie prenante du changement. Les élus sont aussi des habitants (postures différentes), il est intéressant aussi de les aborder par ce statut plus large. Ce sont des décisionnaires et il y a nécessité (voir urgence) de comprendre et d'intégrer les outils du plan paysage à des aménagements de court terme, comme aux outils de planification. Les élus jouent également un rôle essentiel de passeur d'informations envers les habitants, pierre angulaire de la mise en oeuvre des transitions.
> S'appuyer sur les fonds formation à destination des élus.

• **FAMILLES :** s'adresser aux familles permet de balayer un spectre large et complet (adultes, enfants et adolescents).
Remarque : les familles ou adultes viennent à des évènements ponctuels mais les engagements sur plusieurs sessions ne fonctionnent plus (peu de monde). **Un outil ponctuel à destination de ce public sera donc plus pertinent pour ce public qu'un outil demandant un suivi.**

• **SCOLAIRE DU CYCLE 3** : l'action d'animation « ***Mon école dans le paysage*** » envers les cycles 3 n'est plus déployée depuis 2 ans, faute de financements. Elle serait à réactiver en mettant en exergue un lien plus fort entre le paysage et la transition énergétique.
Pérenniser ce qu'il y a déjà d'existant semble plus prometteur que la création d'outils ex nihilo.

Paroles d'acteurs sur la méthode

« Si les outils interactifs sont nécessaires, ne pas négliger pour autant les outils servant à l'analyse et à la compréhension. Au contraire, sur le sujet de la transition énergétique, il y a un fort besoin ! »

« Oui, on a besoin de décrire les évolutions des paysages. »

« Oui, prenons l'exemple des balades nocturnes réalisées dans des villages pour (re)voir la nuit depuis l'extinction de l'éclairage nocturne. A Condrieu, depuis 2020, il fait enfin nuit la nuit ! »

« Evitons juste le côté moralisateur des interventions».

« Attention à la connotation politique derrière ces outils. Une approche jugée trop « écolo » pourrait être mal perçue. Le discours entendu peut faire office de repoussoir».

PORTEURS D'UNE ACTION ET/ OU PARTENAIRES

- **CPIE du Pilat**
- **Ile du Beurre**
- **Association Nature en Mont Pilat**
- **Animation nature de l'office tourisme du Pilat**
- **Etablissements scolaires**
- **Les amis du Parc du Pilat**
- **Association les 4 versants**
- **SIEL**
- **FIBOIS 42**
- **ONF**

INDICATEURS

- Reprise de l'animation «Mon école dans le paysage».
- Nombre d'animations utilisant l'observatoire photographique des paysages.
- Création d'une fresque du bon et du mauvais gouvernement adapté au Pilat et à la transition énergétique.
- Nombre d'animations liées aux fresques ou évolutions paysagères en lien avec la transition énergétique.

SOUS-ACTION 1 : RÉACTIVER L'ANIMATION «MON ÉCOLE DANS LE PAYSAGE»

Le programme éducatif «Mon école dans le paysage» fut mis en place par le Parc et proposé aux écoles (inscription et sélection).
Faute de financement, ce programme fut supprimé. Il s'agit aujourd'hui de le réactiver en l'adaptant aux évolutions des paysages liées à la transition énergétique.

LE PROGRAMME POUR LE CYCLE 2

Un livret par élève permettra le suivi et la progression des séances

DEMI-JOURNÉE D'INTRODUCTION

À LA MAISON DU PARC (À PÉLUSSIN)

- Découvrir le Parc naturel régional du Pilat
- Découvrir de façon ludique le paysage de la maison du Parc
- Retrouver, identifier et dessiner les 5 paysages caractéristiques du Parc
- Diffusion d'un diaporama sur les différents visages du Parc

DEUX DEMI-JOURNÉES À L'ÉCOLE POUR DÉCOUVRIR LE PAYSAGE PROCHE DE L'ÉCOLE

Le site de lecture de paysage sera au préalable repéré par l'enseignant avec l'animateur (voir encart)

SUR LE TERRAIN

Repérer et définir les composantes paysagères, les couleurs, les formes...
Dessiner (schématiser) le paysage

EN CLASSE

Repérer et comprendre la structuration du paysage
Réaliser une représentation du paysage schématisé sur terrain (maquette, dessin...)
Connaître et comprendre la place et le rôle de l'homme formation du paysage

JOURNÉE SUR LE TERRAIN POUR DÉCOUVRIR PAYSAGE DIFFÉRENT DU PARC

Les objectifs et outils pédagogiques sont les mêmes qu de la journée précédente, afin de retravailler les techniq précédemment acquises et de les approfondir, en partic place et le rôle des acteurs du paysage.

Comparaison de ce paysage avec celui de l'école

Cette journée est obligatoire et doit présenter un paysa différent de celui de votre école, celui-ci vous sera propo votre intervenant.

Mon école dans le paysage
Informations pratiques

Transport

Le transport pour la première demi-journée à Pélussin est pris en charge par le Parc, qui s'occupe de la réservation du car.

Le transport pour la journée de terrain est à la charge de l'école

Pique-nique

Prévoir un pique nique pour la journée de terrain.
Et si c'était l'occasion de proposer un repas zéro déchet ou presque ?

Matériel à prévoir :

Vêtements chauds et adaptés en cas d'intempéries

«Le paysage est ce que l'on voit chaque jour sous nos yeux. A travers la lecture de paysage, les enfants découvriront la place de l'homme et de ses activités, comprendront l'aménagement de nos territoires. Ils auront les clefs pour dessiner leur paysage, le comprendre pour le partager. Ainsi armés, ils sauront découvrir d'autres paysages du Pilat, les décrire et les analyser.
Les plus grands pourront même imaginer l'évolution de leur paysage.» Programme «Mon école dans le paysage».

DURÉE

- 2 demi-journée à l'école (3 pour les CM)
- 1 journée dans le Pilat
- 1 demi-journée à la Maison du Parc

COÛTS

- 3 demi-journée + 1 journée + un transport bus pour les cycles 2
- 4 demi-journée + 1 journée + un transport bus pour les cycles 3
- coût unitaire des animations : 200euros la demi-journée + 350euros la journée
- prévoir aussi une demi-journée par structure intervenante de préparation et coordination.

LE PROGRAMME POUR LE CYCLE 3

Un livret par élève permettra le suivi et la progression des séances

DEMI-JOURNÉE D'INTRODUCTION À LA MAISON DU PARC (À PÉLUSSIN)

- Découvrir le Parc naturel régional du Pilat
- Découvrir de façon ludique le paysage de la maison du Parc
- Retrouver, identifier et dessiner les 5 paysages caractéristiques du Parc
- Diffusion d'un diaporama sur les différents visages du Parc

TROIS DEMI-JOURNÉES À L'ÉCOLE POUR DÉCOUVRIR LE PAYSAGE PROCHE DE L'ÉCOLE

Le site de lecture de paysage sera au préalable repéré par l'enseignant avec l'animateur (voir encart)

SUR LE TERRAIN

Repérer et définir les composantes paysagères, les couleurs, les formes...
Dessiner (schématiser) le paysage

EN CLASSE

Repérer et comprendre la structuration du paysage
Réaliser par groupe une maquette du paysage schématisé sur le terrain
Connaître et comprendre la place et le rôle de l'homme dans la formation et l'entretien du paysage
Imaginer le paysage futur (dans 10 ans) en tenant compte des besoins des différents acteurs, réaliser une maquette de ce paysage

JOURNÉE SUR LE TERRAIN POUR DÉCOUVRIR UN PAYSAGE DIFFÉRENT

Les objectifs et outils pédagogiques sont les mêmes que ceux de la journée précédente, afin de retravailler les techniques précédemment acquises et de les approfondir, en particulier la place et le rôle des acteurs du paysage.

Comparaison de ce paysage avec celui de l'école

Cette journée est obligatoire et doit présenter un paysage très différent de celui de votre école, celui-ci vous sera proposé par votre intervenant.

Choix d'un site d'observation du paysage

L'enseignant à la charge de repérer un site pour faire une observation et un dessin du paysage.

Ce site doit:

Etre à **proximité de l'école** (30 min maximum aller retour)
Etre **sécurisé**
Si ce site est en bord de route, une barrière de sécurité est obligatoire
Si le site est à flanc de coteau, une barrière de sécurité est obligatoire
Si ce site est sur une propriété privée, une autorisation est obligatoire
Avoir un **espace suffisant** pour asseoir la classe entière de manière confortable
Avoir un **panorama large**
Où l'on observe des forêts, des villages, des cultures, des voies de communication, des cours d'eau,
Visible de la position assise.

Le trajet prévu doit être effectué au moins une fois au préalable pour évaluer le temps et l'encadrement adéquat ou bien se raviser si nécessaire.

Votre intervenant est disponible pour vous accompagner dans votre repérage.

SOUS-ACTION 2 : UTILISER L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE (OPP)

Déroulé méthodologique

• Selon le public cible, un choix parmi les usages ci-dessous donnés en exemple et les photos de l'observatoire accessibles en ligne (en partie) et dans l'ouvrage dédié publié fin 2022 (classement par thématiques) , proposer une animation spécifique.

• Interroger les services à associer du Parc (partage des objectifs et de la méthdologie, besoins pratiques, accès aux photos d' observatoire, co-animations, protocoles d'usages et citation des sources...).

Usages possibles de l'Observatoire photographique

A-DIACHRONIE (comparaison de 2 photos d'un même point de vue et d'années distinctes)
Tous publics. Testé efficacement avec des collégiens.

- Exemple des photos montrant l'intriduction de la vigne dans des entités paysagères inattendues du Pilat > signe du changement climatique.

B-REPOSITIONNER LES PHOTOS DE L'OPP SUR UN BLOC DIAGRAMME, UNE CARTE
Tous publics hors petits cycles scolaires

- Il y a une nécessité de contextualiser plus largement la photo de l'OPP dans un secteur, une entité paysagère, une sensibilité particulière du Pilat... > enjeu important car les photos sont des extraits décontextualisant.

C-GÉOCATCHING (retrouver un point de vue photographique de l'OPP avec une reconduction à la clé)
Familles ou scolaires

D-TRAVAIL DE PROSPECTIVE D'APRÈS PHOTOS DE L'OPP (dessin, photo-montage, narration, scénario.... « et demain... ? »)
Elus, adultes, collégiens et lycéens

E-POSER DES QUESTIONS SUR LES TRANSITIONS ET Y RÉPONDRE PAR DES CHOIX DE PHOTOS
Elus, adultes, collégiens et lycéens

- Exemples de questions : *« Quels sont les besoins énergétiques de cette occupation du sol ? Qu'est-ce qui fait qualité paysagère de cet équipement ? Est-ce une situation de transition énergétique ?...»*

F-MONTRER ET ANALYSER LES ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES EN LIEN AVEC L'ÉNERGIE
Elus, adultes, familles et scolaires

- Créer des liens entre les ressources paysagères et énergétiques (méthanisation, solaire...).

G-RECONDUCTION DE CARTES POSTALES ANCIENNES
Adultes, collégiens et lycéens

- Sensibilisation ciblée sur les enjeux de sobriété.

Remarques sur l'usage de l'Observatoire photographique

A- L'OPP N'EST PAS UNE ILLUSTRATION.
Il importe de :

- Passer de la lecture de l'objet à la lecture d'un phénomène. La p.165 du livre de l'OPP (2022) décrit des listes de phénomènes tels que l'abandon, la fermeture,les transitions, la renaturation, la complexification paysagère..
- De ne pas rester sur un seul point de vue mais de recontextualiser et de croiser avec d'autres points de vue.
- De sortir de la seule approche picturale.

B- LA QUESTION DES ENR EST PLUS DIFFICILE À ABORDER VIA L'OPP, plus difficile que la sobriété ou la transition climatique.

C- MONTRER POSITIVEMENT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE,

- **Eviter les termes « ne pas faire », « éviter de »...**
- **Attention, pour certains, il n'y a pas de « bonne ou mauvaise intégration », il n'y a que des constructions de paysages.**

Paroles d'acteurs sur l'identité du Pilat vue par des enfants

« A la question «Qu'est-ce que le Pilat ? », des enfants de Condrieu ou du Pilat rhodanien répondent « On n'est pas dans le Pilat, mais dans le Parc », le Pilat étant associé aux antennes.»

Le Berthoud, Chuyer

L'étagement montagnard avec ses caractères naturels, fonction de l'altitude et des climats qui en découlent, est une notion bien établie pour comprendre l'organisation spatiale mais aussi biologique et économique des territoires de montagne. Longtemps dénudées et exclusivement dédiées à faire paître les animaux, les pentes du piémont rhodanien sont des espaces intermédiaires dont les variations d'occupation nous renseignent sur l'évolution de la manière dont les habitants valorisent les espaces. Largement abandonnées au reboisement naturel, les vignes peuvent désormais profiter des pentes et de leurs conditions climatiques devenues propices à leur développement. Le redéploiement des terroirs, du fait notamment du changement climatique, conduit à une nouvelle transformation paysagère des piémonts.

Saint-Paul-en-Jarez

L'horticulture moderne a naturalisé de nombreux végétaux que nous croyons désormais endémiques alors que leur découverte remonte au temps des grandes explorations botaniques du XIXe siècle. Dans le Pilat, une célèbre pépinière bourguisanne a été le lieu de l'introduction en France du Cèdre de l'Atlas. Cette pépinière a même eu pour mission royale de replanter le massif de résineux. Alors que ces essences font désormais partie intégrante du paysage, d'autres questionnent, d'autant qu'elles colonisent les espaces verts des communes. L'introduction de ces essences exotiques et des représentations qu'elles drainent avec elles va t-elle pouvoir, malgré tout, permettre de réinterpréter l'identité des villages sans conduire à leur banalisation ou leur standardisation.

• ACTION n°10- BÂTIR DES ANIMATIONS SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, CIBLÉES POUR LES ÉLUS, LES SCOLAIRES ET LES FAMILLES, À PARTIR D'OUTILS EXISTANTS («Mon école dans le paysage» et l'observatoire photographique) ET À CRÉER («La fresque du bon et du mauvais gouvernement»)

SOUS-ACTION 3 : ADAPTER LA FRESQUE « DE L'ALLÉGORIE ET DES EFFETS DU BON ET DU MAUVAIS GOUVERNEMENT »

Qu'est-ce ?

Fresque peinte par Lorenzetti au 14ème siècle à Sienne.
En 1338, le gouvernement de Sienne commande au peintre Lorenzetti une fresque pour le palais communal. Celle-ci doit montrer les effets du bon gouvernement. Comment le peintre va-t-il parvenir à composer tous les aspects de cette société?

Voir la vidéo explicative de la fresque originale de 4 minutes de Renaud Chabrier : https://vimeo.com/199151983

Source : © Ambrogio Lorenzetti, Comune di Siena, Aurimages

Quels exemples d'adaptations ?

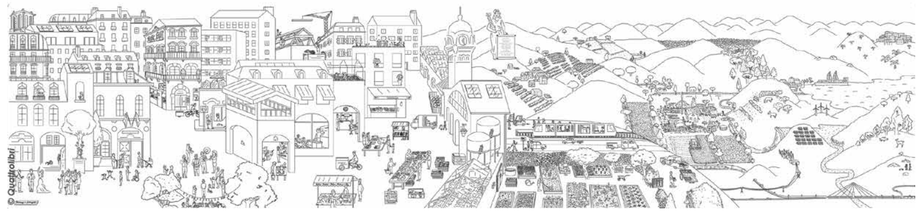

http://www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2017/11/ARTICLE-15-Collectif-PAP_JD-MD.pdf

Source : © Quattrolibri

- **« Comment l'allégorie des effets du bon gouvernement guide la transition bas carbone des territoires »,** contemporanéisation de la fresque par Quattrolibri. Voir l'article de Julien Dossier. https://www.renaissanceecologique.fr/
- Ressources pédagogiques pour scolaires http://www.paysages-apres-petrole.org/campagne-des-paysages-dafterres-2050/
- Fresques « **Campagne des paysages d'afterres2050 »**, scénarisation prospective des paysages agricoles

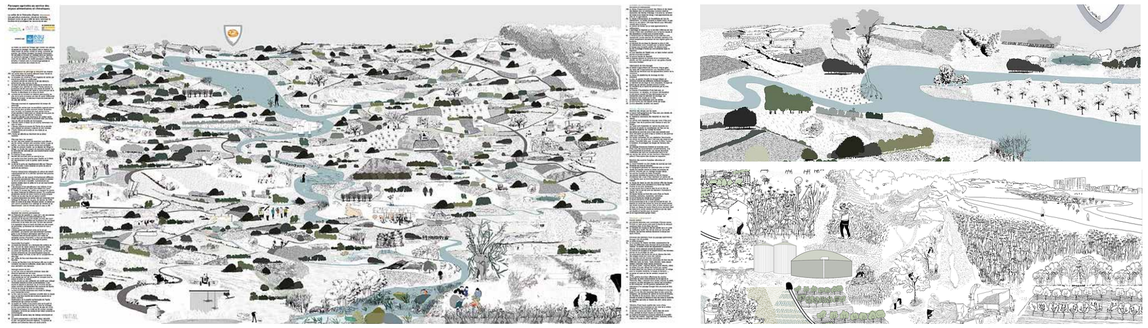

Source : © Agence Initial

Des fresques d'évolutions des paysages du Pilat liés à la transition énergétique

• Les publics cibles ainsi que les formats d'exposition, d'animation, de transport et d'affichages doivent être décidés avant toute réalisation.
• Créer une fresque actuelle et future (2050). Mettre en exergue dans la fresque les besoins énergétiques traduits dans le paysage (transports, alimentation, chauffage, loisirs) et les sources de production s'appuyant ou non sur les ressources locales et renouvelables ou non (centrale de St Alban, éoliennes des Ailes de Taillard, parc photopholtaïque de St Genis, Métha'Pilat...). S'inspirer des blocs diagramme d'évolutions (2022-2040) réalisés dans le diagnostic du plan paysage.
• Choisir une ou plusieurs échelles de représentation. Certaines peuvent donner lieu à des schémas accompagnant les fresques comme l'échelle de la métropolisation (comment le Pilat est-il producteur d'énergie et de consommation, pour l'alimentation, le tourisme, le bien-être des métropolitains...). Comparer l'échelle d'une sous-entité paysagère et l'échelle d'une frange d'un bourg ou d'un village (couronne agricole et forestière autour d'un village).
• Créer des zooms qui peuvent être «complétés, modifiés, gommés» par les participants aux animations. Pouvoir dupliquer la fresque en noir et blanc pour créer des jeux de couleurs avec les publics (en orange les paysages liés aux besoins énergétiques, en jaune les paysages liés à la sobriété énergétique, en vert les ressources possibles de productions énergétique...).
• Accompagner ces fresques d'outils pédagogiques et ludiques (images de référence, mots-clés, verbatims d'acteurs, cartes postales à envoyer à ses amis, «où est charlie?»), afin d'assurer de répondre à des objectifs d'une lecture transversale et complète de la transition énergétique en lien avec les paysages.